

Les usines à fer de Montiers sur Saulx (1188-1888)

par
Paul Naegel ¹

Résumé

La présente étude a pour objet la proposition d'une histoire – sur la longue durée – d'un site industriel dont les origines remontent au XII^e siècle. On montre que pendant la période précédant la Révolution, à l'exception d'un transport vers un emplacement plus adéquat pour l'utilisation de l'énergie hydraulique, cette usine, bien que fournissant de la fonte et des fers marchands en quantité appréciable, n'a pratiquement pas connu d'évolution dans les procédés de fabrication et les produits réalisés.

Après la Révolution, l'exploitation du fourneau et de la forge de Montiers a été, en pratique, le fait de plusieurs générations de maîtres de forge d'une même famille : les Colas. Et cela malgré trois changements survenus dans la propriété des usines, avec successivement les Vivaux, les Saint-Amand et finalement les Colas eux-mêmes.

Au plus tard en 1848 mais probablement dès 1830, des travaux ont été entrepris pour la reconversion de l'usine en fonderie de seconde fusion, avec l'utilisation d'un moins un (et probablement de deux) cubilot(s). A partir de 1852, les produits finis devinrent alors des fontes moulées, dont une partie consistait en fontes d'ornement et d'art. Les travaux haussmanniens à Paris procuraient pour cela un marché important. L'activité du haut-fourneau, ainsi que celle de l'unité de collecte et de traitement du minerai de La Malmaison, devinrent alors marginales, les exploitants recourant à l'achat, voir l'importation de fontes, notamment anglaises élaborées à la houille.

L'aventure se termina par le rachat de cette usine, puis sa démolition, en 1888, les modèles de la fonderie étant transférés à celle d'Ecurey, restée en activité jusqu'au XX^e siècle.

Abstract

The aim of this study is to offer a story - over long-term - from an industrial site which has roots dating to the 12th century. It shows that, during the period preceding the French Revolution, with the exception of a transport to a more appropriate location for the use of hydraulic energy, this plant, while providing iron and merchant irons in significant amount, has not had evolution in manufacturing processes, as well as changes in the made of products

After the French Revolution, the management of the furnace and forge of Montiers was, in practice, hold by several generations of a single iron master family: the Colas. And this despite of three changes in the factories property, with successively for owners the Vivaux, the Saint-Amand and finally the Colas themselves.

Not later than in 1848, but probably as soon as in 1830, investments have been undertaken for the conversion of the factory into a smelter foundry, using at least one (and probably two) 'wilkinson' furnace(s). From 1852, finished products then became molded fonts objects, and a part of them consisted of ornamental and artistic pieces. The so called 'Haussmanniens works' in Paris gave certainly for this activity an important market. The

¹ Paul NAEGEL, docteur en histoire des techniques, est chercheur associé du Centre François Viète – Faculté des sciences et des techniques – Université de Nantes.

blast furnace and the ore processing unit at La Malmaison became then marginal, by a great amount of purchased raw material, and even importation of English coke made fonts.

The story ended with the acquisition of this factory, and its soon demolition, in 1888. The models for the casting were transferred to the plant of Ecurey, who remained in activity up to the 20th century.

1. Introduction

Nous ne sommes pas les premiers à nous intéresser à la forge – il faudrait même écrire : *les fourneaux et forges* - de Montiers-sur-Saulx (Meuse). Citons, de manière non exhaustive et dans l'ordre de parution, les publications de Claude Bonnabelle², Roger Laprune³, puis, plus récemment, de Simone Collin-Roset⁴ et de Pascal Tilly⁵.

Dans la même vallée, l'ancienne Abbaye cistercienne d'Ecurey fut également un fleuron de la métallurgie meusienne. Et en aval de celle-ci, autour de ce qui fut une ferme sous le nom de *La Malmaison*, du minerai de fer était exploité, sans doute avant le XIXe siècle, puis plus tard pré - traité dans un bocard avec patouillet pour le fourneau de Montiers.

Il était donc souhaitable, après que nous ayons consacré une étude spécifique à une période particulière de l'usine d'Ecurey⁶, de tenter un regard nouveau sur le site de Montiers⁷, avec comme objectif de mettre sous les yeux du lecteur un récit sur la longue durée, bien documenté, en tout cas à partir de la Révolution. De nouveaux exploitants et propriétaires de l'usine se sont alors succédé. Donnons de suite des noms : ce sont évidemment, pour les premiers, les Vivaux et les Colas, et, en tant que propriétaires, les mêmes, avec en plus, curieusement, la famille *Saint-Amand*, originaire de la vallée voisine de l'Ornain. Notre étude portera également sur le site de La Malmaison⁸, déjà évoqué ci-dessus. Quelques rappels pour la période précédant le Révolution seront utiles, pour éviter de laisser croire à une rupture complète, qui n'a en fait pas eu lieu, dans les activités de l'usine de Montiers, comme nous le montrerons.

Quelle est la problématique de notre présente étude ? C'est celle de l'évolution d'un ensemble 'haut-fourneau et forge' au fond d'une vallée, celle de la Saulx, au cours d'une période qui a vu naître un certain nombre d'usines à fer, lesquelles seront des fleurons de l'industrie française au début du XIXe siècle. Et cela avant une reconversion vers des productions de fontes d'ornement et d'art, à plus forte valeur ajoutée, dont nous tenterons de repérer le début. Cela s'est fait avec des interactions entre des familles de maîtres de forge ayant œuvré – simultanément ou successivement – tant à Montiers qu'à Ecurey. Il nous a semblé qu'il était utile – comme nous l'avons fait pour Ecurey, de *proposer une histoire*, étayée le plus possible sur des archives primaires, pour l'usine de Montiers et la minière de la Malmaison.

² BONNABELLE C., « Notice sur Montiers-sur-Saulx », Société d'Archéologie Lorraine, 3ème série - Tome VIII - 1880, pp.47-97

³ LAPRUNE R., *Histoire civile de Montiers-sur-Saulx*, Bar-le-Duc, Roger Laprune, 1977, 158 p.

⁴ COLLIN-ROSET S., THIÉBAUT P., MOUTAUX A., « Aux origines de la fonderie d'Ecurey : la Fonderie Colas de Montiers-sur-Saulx (Meuse) », *Lotharingia*, 2006, t. XIII, pp.91-100

⁵ TILLY P., *Fonte au bois - 1188-1899 - Lorraine-Barrois*, Montiers-sur Saulx, Communauté de communes de la Haute-Saulx, 2009, 117 p.

⁶ NAEGEL P., BONNET L., « Ecurey et les frères Vivaux – Nouveau éléments pour l'histoire du site (1834-1876) », *Pays Lorrain*, juin 2009, pp.129-136

⁷ Dans la suite de notre texte, pour ne pas l'alourdir inutilement, nous abrégons, sauf exception, *Montiers-sur-Saulx* en *Montiers*. De même pour *Ligny-en-Barrois* abrégé en *Ligny*.

⁸ Le lieudit *La Malmaison* fait partie, d'un point de vue administratif, et depuis 1790, de la commune de Montiers-sur-Saulx.

Cela dit, plutôt que de donner, au fur et à mesure, les indications généalogiques et biographiques des principaux acteurs concernés par notre récit, nous les présentons en premier, afin que le lecteur puisse s'y reporter aisément. Notre texte portera ensuite, de manière chronologique, sur les événements industriels survenus à Montiers, avec les incidences utiles concernant La Malmaison.

Nous n'avons nullement l'ambition d'être exhaustifs dans ce travail, mais simplement le souhait de proposer un récit pouvant éviter au lecteur la consultation d'écrits divers, pour certains difficiles à obtenir.

2. Les principaux acteurs

En dehors des plus connus, comme les Vivaux et les Colas, les acteurs – maîtres de forges et/ou propriétaires – qui sont intervenus dans l'activité de l'usine de Montiers sont indiquées dans les deux ouvrages les mieux documentés que nous ayons pu consulter, c'est-à-dire l'article de Claude Bonnabelle⁹ et le livre de Roger Laprune¹⁰. L'article plus récent de Simone Collin-Roset (et all.) apporte des compléments utiles. Nous ne traiterons donc de certains acteurs que brièvement, sans reprendre les détails donnés par ces auteurs, auxquels nous renvoyons le lecteur pour plus de détails.

2.1 Acteurs de l'Ancien Régime pour Montiers

Sachant qu'il est mentionné, par Roger Laprune, la présence d'un haut-fourneau à Montiers en 1516, la question qui se pose est celle de son propriétaire. En l'absence d'autres indications fiables, le moyen le plus approprié est sans doute de s'en remettre à la propriété de Montiers à la même date. On apprend alors, avec Bonnabelle¹¹, que Ferry II de Lorraine, *par son testament de 1470, disposa de Montiers en faveur de son fils Nicolas.*

[...] Je veux et ordonne qu'il ait et emporte [...] ce qui suit. Et premier le chastel, ville et baronnie de Joinville-sur-Marne, avec la sénéchaussée héréditaire de Champagne et le chastel et seigneurie de Montiers-sur-Saulx, qui de tout temps sont joints à icelle baronnie de Joinville, etc.... »¹²

Le 28 octobre 1505, écrit encore Bonnabelle, *Montiers retourna à René II (de Lorraine, le frère aîné de Nicolas), qui bientôt en forma, conjointement avec Joinville, le douaire¹³ de Philippe (ou Philipote) de Gueldres, son épouse [...]*¹⁴. Les sources données par Bonnabelle étant généralement fiables, il est clair qu'en 1516, Montiers était une seigneurie qui avait le même propriétaire que la baronnie de Joinville. Par conséquent, le haut-fourneau signalé en 1516 appartenait de droit au propriétaire de Joinville, et se trouvait par le fait même dans le ressort géographique de cette baronnie.

Puis, en 1530, *il fut arrêté que Claude de Lorraine posséderait le duché de Guise, le comté d'Aumale, la baronnie de Joinville [...]; en outre la terre de Montiers*¹⁵. Ce qui maintenait la seigneurie de Montiers sous la dépendance de la baronnie de Joinville. Et

⁹ BONNABELLE C., op. cit., passim

¹⁰ LAPRUNE R., op. cit., passim

¹¹ BONNABELLE C., op. cit., p.63

¹² Bonnabelle donne comme source pour ce passage : « Archives de la bibliothèque nationale, *Joinville* »

¹³ C'est-à-dire un droit de l'épouse sur les biens de son mari défunt

¹⁴ BONNABELLE C., op. cit., p.65

¹⁵ Ibid., p.67

c'est à ce titre que Claude de Lorraine octroya, en 1532, une nouvelle charte aux habitants de sa ville de Montiers-sur-Saulx¹⁶.

Claude de Lorraine, par son testament du 2 mars 1550, donna à son fils aîné, François [dit Le Balafré - 1550-1588], le duché de Guise, la baronnie de Martigny, Rumigny, Joinville, Montiers-sur-Saulx, etc.¹⁷. Le lien avec la baronnie de Joinville était maintenu, et son propriétaire disposait également de Montiers et de qui pouvait s'y trouver, englobé géographiquement dans la baronnie de Joinville.

Cette baronnie fut érigée en principauté par Henri II, roi de France, à l'occasion de son passage à Joinville le 7 avril 1552. Ce furent désormais 80 villages¹⁸, en comptant ceux de la seigneurie de Montiers, qui se trouvèrent placés sous l'autorité de François de Guise. Son fils Henri II de Guise lui succéda en 1553 en tant que prince de Joinville et seigneur de Montiers¹⁹. En 1585, à la suite de la transaction de Lunéville, la seigneurie de Montiers devint une baronnie, tout en restant incluse dans la principauté de Joinville. Le 4^{ème} duc de Guise, Charles 1^{er} de Lorraine, qui naquit le 2 août 1571 à Joinville, périt à Cuna (Italie) le 30 septembre 1640.

Après quelques péripéties et changements de propriété que nous laisserons de côté pour ne pas lasser le lecteur, relevons que c'est en 1646 que Marie de Guise, (1615-1688), fille d'Henriette de Joyeuse (propriétaire, au moment de son testament, de Joinville et Montiers), devint par héritage princesse de Joinville et, faut-il le répéter, eut la propriété de la baronnie de Montiers qui en dépendait. Nous reviendrons plus loin sur une décision de Marie de Guise à propos d'un haut-fourneau.

Mademoiselle Marie de Guise ayant vendu la baronnie de Montiers reçue en héritage de sa mère, le 26 mars 1667, à Monsieur François-Marie de Lillebonne, Lieutenant général du barrois et damoiseau de Commercy²⁰, celui-ci devint propriétaire du fourneau de Montiers jusqu'à sa mort en 1694. Sa veuve, Anne de Lorraine, lui succéda dans la jouissance des revenus de la baronnie, et mourut le 19 février 1720²¹. Une de ses filles, Elisabeth-Thérèse, ayant épousé Louis 1^{er} de Melun, prince d'Epinoüy, c'est à ce couple que revint la baronnie de Montiers, pour laquelle la princesse d'Epinoüy *rendit ses foi et hommage* [sic] à Léopold, duc de Lorraine, le 13 octobre 1720²². La princesse d'Epinoüy décéda en 1751, et la baronnie de Montiers retourna au duc de Lorraine, Stanislas, jusqu'en 1766²³.

Un bail emphytéotique aurait été consenti en 1766 à Julien Alaterre pour les forges de Naix, Moyeuve et Montiers²⁴, moyennant un fermage de 73.254 livres 3 sols 4 deniers argent de Lorraine, dont 13.500 livres, argent de Lorraine, pour le seul domaine de Montiers. Stanislas étant décédé le 23 février 1766, ses propriétés passèrent dans le domaine Royal de France (Domaine de l'Etat). C'est donc sans doute le Roi de France, et non Stanislas, qui avait accordé le bail de 1766, dont on ne connaît pas la date exacte, à Julien Alaterre.

Mais le 23 janvier 1771, le comte et la comtesse du Hautoy réussirent à faire résilier ce bail à leur profit en conseil du Roi²⁵, pour une durée de 36 années, en offrant 100.000 livres de fermage annuel, dont 60.660 pour Moyeuve et Montiers. Il semble bien qu'une

¹⁶ Ibid., p.68

¹⁷ Ibid., p.74

¹⁸ Nous n'en avons pour le moment pas trouvé la liste

¹⁹ BONNABELLE C., op. cit., p.75

²⁰ Ibid., p.85

²¹ Ibid., pp.85-86

²² Ibid.

²³ COLLIN-ROSET S., THIÉBAUT P., MOUTAUX A., op. cit., p.92

²⁴ LAPRUNE R., op. cit., p.67

²⁵ AD55 – B 3062

manœuvre ait eu lieu, en arrière plan, à propos de ce bail, puisqu'il est rapporté²⁶ que la baronne de la Garde, qui avait des relations intimes avec l'abbé Terray²⁷, aurait reçu un « pot de vin » de 150.000 livres pour « orienter » le rapport de l'abbé en Conseil du Roi. Et cela probablement en faveur du comte et de la comtesse du Hautoy. Il semble bien que ce bail, sans que nous en ayons la preuve, ait été ensuite cassé par jugement. Car intervint, en 1781, comme bailleur des forges de Moyeuvre, Naix et Montiers, Jean-Baptiste Vivaux, sur lequel nous reviendrons plus longuement par la suite.

Ajoutons, pour terminer, au sujet des acteurs de l'Ancien Régime, les noms de quelques *maîtres de forge*, c'est-à-dire des exploitants effectifs pour le compte des propriétaires que nous venons d'énumérer. Roger Laprune²⁸ et Simone Collin-Roset²⁹ donnent les noms d'un certain nombre de ces *hommes de l'art* ayant été régisseurs de l'usine de Montiers, à savoir : Jean Barisien (1545), Michel Patot (1579-1584), Michel Martine (1640), Jean Magister (1643), Jean Berton (1644), Jean Brelin (mort en 1655), Nicolas Cordier (mort en 1672), Nicolas Jeanson (1679), Pierre Molerat (1726), César Auguste Molerat (1745) et Georges Bouchet (1762).

Il est clair de cette succession de *régisseurs*, qui va de pair avec une succession de propriétaires, comme nous venons de le voir, n'a pas favorisé une possible modernisation de l'usine de Montiers sous l'Ancien Régime.

2.2 Acteurs après la Révolution pour Montiers

Il est connu que le département de la Meuse fut créé le 13 janvier 1790, et que Montiers devint alors un chef lieu de canton, dépendant dans un premier temps du district de Gondrecourt³⁰. La Révolution, bien qu'elle ait produit quelques changements notables dans la propriété et l'exploitation des forges en Meuse, eut pour résultat, comme nous allons le voir, une certaine stabilité dans la gestion de cette industrie.

Nous avons déjà nommé Jean-Baptiste Vivaux en tant que régisseur de la forge de Montiers à partir de 1781, avec comme sous-régisseur Jean-Louis Colas. Celui-ci sut s'introduire dans les instances du district de Gondrecourt au moment de l'aliénation de biens en faveur de la Nation. Aussi, dès le 1^{er} janvier 1790, il fut désigné comme *fermier* de tout le domaine de l'État à Montiers, dont la forge, mais aussi la forêt, le château, le four banal et les moulins, pour la somme de 4.700 livres de Lorraine³¹. Voilà donc que, pour un moment, la relation entre Vivaux et Colas s'inversa, le second prenant le pas sur le premier.

Examinons de plus près la généalogie de ces deux acteurs importants, dès qu'il s'agit de Montiers. Nous compléterons ce tour d'horizon par des informations relatives à la famille *de Saint-Amand*.

²⁶ COQUEREAU M., *Mémoire concernant l'administration des finances sous le ministère de l'abbé Terray*, Londres, John Adamson, 1776, 427p.

²⁷ Ibid., p.98

²⁸ LAPRUNE R., op. cit., p.66

²⁹ COLLIN-ROSET S., THIÉBAUT P., MOUTAUX A., op. cit., p.92

³⁰ LAPRUNE R., op. cit., p.71

³¹ AD55 – Q592

2.2.1 La famille Vivaux³²

Le plus ancien Vivaux identifié à ce jour était Didier Vivaux, vivant à Novéant-sur-Moselle. Une branche plus ancienne, non encore rattachée, vivait à Marseille³³, venant de Gênes (Italie). Le second fils de Didier, Jean (1653-1713) est décédé à Arnaville (actuelle Meurthe et Moselle). Nous retiendrons ensuite Michel (1692-1754) le troisième fils de Jean.

Michel Vivaux – nommé dans certains actes *Seigneur de Vaux* - avait de hautes fonctions auprès du duc de Lorraine. Il a créé à Nancy, sous l'Ancien Régime, une compagnie fermière qui exploitait à bail des hauts fourneaux et des forges dont celles de Moyeuve (Moselle), de Naix et de Montiers (Meuse)³⁴. Les membres de cette famille étaient chargés chacun d'une des usines affermées par la compagnie.

Jean-Baptiste Vivaux (1726-1793), fils de Michel, était un des acteurs principaux pour ce qui concerne les forges et fourneaux de Montiers. Né à Nancy, il y épousa, le 13 avril 1749, Anne-Antoinette Charoppin (1733-1799), qui lui donna quatre enfants :

- Jean-Baptiste-Nicolas (24 janvier 1748, Ligny-en-Barrois - le 5 janvier 1822 à Dammarie) ;
- Laurent (mort jeune et sans descendance) ;
- Claude-Agnès-Françoise (qui épousa en 1786 Michel-François Le Clerc) ;
- Marie-Anne (qui épousa Dominique-Fidèle Jadelot).

C'est, après Jean-Baptiste Vivaux, son fils Jean-Baptiste-Nicolas qui jouera un rôle important, après son père, à Montiers. Il s'est marié en 1788, sous le régime de la communauté de biens, avec Julie-Charlotte Le Clerc, à Tarquimpol (Moselle). Un traité de mariage avait été passé devant le notaire Jean-Nicolas Etienne et de nombreux témoins, à Dieuze (actuelle Moselle), le 9 janvier 1786³⁵.

Le couple semble avoir vécu à Ligny-en-Barrois, où la plupart de ses enfants sont nés, c'est-à-dire :

- Anne-Charlotte-Clémentine (née le 20 septembre 1788 – décédée le 30 mars 1873 à Dammarie) ;
- François Eloy Chéry (né le 22 juin 1790 – décédé le 3 juin 1836 à Ecurey) ; sans descendance ;
- Charles-Auguste-Achille (né le 22 juin 1792 – décédé le 7 mai 1851 à Dammarie) ; il fut capitaine d'artillerie ; sans descendance ;
- Eloy-Emile (né le 17 mai 1794 – décédé le 9 juillet 1856 à Nancy) ; sans descendance ;
- Théodore-Eloi (né le 17 novembre 1796 à Dammarie – décédé le 4 juillet 1887 à Paris) ; il fut Avoué près le Tribunal de Versailles, et eut avec Adélaïde Magin un fils et trois filles ;
- Louis-Alexandre-Hyppolite (né le 31 mai à Paris - décédé accidentellement le 11 juin 1873, inhumé à Dammarie) ; il fut Conseiller général de la Meuse de 1871 à son décès ; sans descendance..

³² Nous tenons une grande partie des informations généalogiques de la famille Vivaux de la très grande courtoisie de Monsieur Michel Vivaux, un descendant en ligne directe des plus anciens Vivaux connus.. Qu'il soit ici vivement remercié pour son aide précieuse.

³³ Un quartier de Marseille porte le nom : Pont de Vivaux

³⁴ Voir à ce sujet : WORONOFF D., *L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, Paris, Editions de l'EHESS, 1984, 592p.

³⁵ Source : <http://membres.multimania.fr/jetolle/Dieuze/3E1522.htm> ; AD57 - 3 E 1522

Il nous semble intéressant de noter, à propos de Jean-Baptiste-Nicolas Vivaux – dont le père vivait à Nancy d'où il dirigeait ses affaires - d'abord la résidence à Ligny, ville qui donnait un accès facile aux deux vallées de l'Ornain et de la Saulx, hauts lieux depuis l'Ancien Régime de la sidérurgie en Lorraine. Puis un transfert vers Dammarie-sur-Saulx, qui sera le lieu d'implantation majeure des usines à fer des Vivaux au XIXe siècle. Enfin, une implantation à Paris, et une évolution vers des activités non industrielles.

L'exploitation des usines de Montiers-sur-Saulx, puis leur acquisition, a été le fait de Jean-Baptiste-Nicolas Vivaux. Nous en traitons plus loin. A l'exception d'un seul de ses fils, aucun n'eut de descendance, ce qui ne sera pas sans conséquence, par la suite, quant aux intérêts de la famille dans la métallurgie meusienne.

En 1826, les fils de Jean-Baptiste-Nicolas créèrent, apportant chacun à parts égales leur héritage, la société *Vivaux frères*, pour l'exploitation de l'usine de Dammarie et de *toute autre propriété pouvant être achetée ou louée*. Cela concernera en particulier l'ancienne Abbaye d'Ecurey³⁶ Mais déjà en 1826, les Vivaux n'étaient plus concernés par l'usine de Montiers et ses dépendances, sujet principal de notre présente étude.

2.2.2 La famille Colas

Nous avons déjà évoqué plus haut la personne de Jean-Louis Colas. Il est né vers 1751 à Ligny, et décéda le 1^{er} août 1815 à Montiers. Ligny était déjà sous l'Ancien Régime une seigneurie de la Maison de Luxembourg, et sans doute un lieu de commerce, facilement accessible depuis les vallées de l'Ornain et de la Saulx. Beaucoup de transactions ont été enregistrées par les notaires de cette ville. Il est possible que les Vivaux et les Colas y aient fait connaissance.

Les parents de Jean-Louis Colas (prénomé à tort dans certains actes Jean-François-Nicolas³⁷) étaient Claude Colas (originaire de Void – Meuse) et Catherine-Marie Roger (née le 26 septembre 1719 à Ligny). Jean-Louis épousa à Montiers, le 27 janvier 1777, Marguerite-Dorothée Formet. Elle était la fille de Louis Formet, né à Montiers le 8 septembre 1721 ; il fut, en 1742, affineur de la forge de ce lieu. C'est donc probablement par son beau-père que Jean-Louis Colas fût initié au métier des usines à fer.

Le couple Colas – Formet eut trois enfants :

- Barbe-Marguerite (5 décembre 1777 à Montiers – décédée vers 1853) ; a épousé le 24 mai 1795, à Montiers, François-Louis Parisot ;
- Louis-Alexandre (13 mars 1779 à Montiers – décédé le 24 novembre 1848 à Montiers) ; a épousé le 24 août 1809 à Bienville, Haute-Marne, Justine Jacquot ;
- Nicolas-Charles (né vers 1789) ; a épousé Marie-Louise Collard.

C'est le fils aîné, Louis-Alexandre, qui aura dans la famille Colas le rôle le plus important dans l'usine de Montiers et ses dépendances.

Louis-Alexandre Colas et Justine Jacquot eurent deux enfants :

- Louis-Alphonse (10 avril 1810 à Montiers – mort célibataire le 21 février 1880) ; il fut Conseiller général et décoré de la Légion d'Honneur ;

³⁶ Voir à ce sujet NAEGEL P., BONNET L., op. cit.

³⁷ Les jugements des 15 et 19 juillet 1783 rétabliront ses prénoms d'origine

- Marcel-François-Alexandre (2 novembre 1813 à Montiers – décédé vers 1893), qui épousa Thérèse-Marie-Louise Simonet le 8 septembre 1840 à Montiers ; ce second fils fut Conseiller d'arrondissement.

La descendance de Marcel-François-Alexandre fut assurée par sa seconde fille, Gabrielle-Justine-Hyacinthe, qui épousa, le 1^{er} août 1871 à Montiers, Louis Arsène Turquet. D'abord représentant de Colas et Cie, il devint associé, puis propriétaire de la forge, pour s'associer enfin à Auguste Salin. Ainsi prit fin la lignée des Colas dans l'histoire de la forge de Montiers. Nous ferons grâce au lecteur des collatéraux, pour lesquels nous avons trouvé des actes dans les registres d'état civil.

2.2.3 La famille de Saint-Amand

Il nous faut, s'agissant de la généalogie de personnages qui ont compté dans la propriété de la forge de Montiers après la Révolution, indiquer l'essentiel de ce qui concerne des membres de la famille issue de la baronnie de Saint-Amand (Meuse)³⁸. Celle-ci a bel et bien existé, du fait des épousailles d'un certain Pierre Gérard, ingénieur du Roi à Verdun, avec Marie-Françoise de Pruet de Maipas, baronne de Saint-Amand. D'où le titre de *baron* que porteront leurs descendants. La lignée se poursuivit avec Claude-Pierre-Gérard de Saint-Amand, né vers 1741, qui décéda le 3 novembre 1807 en son château de Saint-Amand.

Son seul héritier était Pierre-Joseph-Gabriel-Gérard de Saint-Amand, né le 20 août 1783 à Neufchâteau (Vosges). Il épousa, le 19 octobre 1808, à Montiers, Adrienne-Emilie d'Esclaibes d'Hust (1788-1826). Cette jeune fille, mineure au moment de son mariage, résidait chez ses parents dans l'ancienne Abbaye d'Ecurey (commune de Montiers), dont ils étaient propriétaires. Elle hérita d'une partie de ce bien.

Pierre-Joseph-Gabriel-Gérard de Saint-Amand était devenu propriétaire de la forge de Montiers le 15 octobre 1808, quelques jours avant son mariage avec Adrienne-Emilie d'Esclaibes d'Hust. Il avait fait partie de la Grande Armée, et a occupé après la fin du Premier Empire la fonction de Lieutenant de gendarmerie de l'arrondissement de Wassy (Haute-Marne). Il décéda, veuf depuis 1826, le 6 avril 1828 à Saint-Amand.

Le lecteur pourra se demander, avec nous, ce qui a pu conduire ce *baron de Saint-Amand*, n'ayant aucune expérience dans la conduite d'une usine à fer, vers l'achat de la forge de Montiers.

Pierre-Joseph-Gabriel-Gérard de Saint-Amand avait une fille : Félicité-Gabrielle-Marie de Saint-Amand (née le 26 mars 1810 à Bar-le-Duc), qui épousa, le 14 avril 1833 à Saint-Amand, l'aspirant avocat Frédéric Gustave Léon Thiéry³⁹.

³⁸ Voir également à ce sujet : NAEGEL P., BONNET L., op. cit.

³⁹ Nous avons déjà relaté les relations de ce procédurier avec les Vivaux à propos d'Ecurey (voir NAEGEL P., BONNET L., op. cit.)



Figure 1 - Armoiries des Barons de Saint-Amand

Nous pensons avoir donné à présent suffisamment d'informations d'ordre généalogique sur les acteurs que nous allons rencontrer dans l'histoire de la forge de Montiers, qui fait suite.

3. Une histoire possible de l'usine à fer de Montiers

Une histoire *possible* de l'usine à fer – haut-fourneau, forge et dépendances – de Montiers peut, selon nous, être exposée selon des périodes correspondant à ses propriétaires successifs. Nous ne reviendrons que rapidement sur la période ayant précédé la Révolution, car nous avons déjà présenté plus haut les propriétaires et fermiers concernés. Nous traiterons ensuite, plus en détail et successivement, des périodes correspondant à la propriété des Vivaux, des Saint-Amand et finalement des Colas. Et cela en tentant de montrer les changements de stratégie, d'investissements et d'objets produits, qui ont pu leur correspondre.

3.1 L'usine de Montiers avant la Révolution

Nous avons évoqué plus haut le fait qu'en 1646, Marie de Guise devint propriétaire de la baronnie de Montiers, étant également princesse de Joinville dont dépendait Montiers. Mademoiselle Marie de Guise fit, en 1649, transférer l'ancien fourneau de Montiers⁴⁰ qui aurait existé depuis 1516, vers un endroit plus approprié du point de vue de la ressource hydraulique. Notons au passage que pour Amand Buvignier⁴¹, le fourneau de Montiers daterait seulement de 1621⁴². Le 29 mai 1649, écrit Bonnabelle en 1880⁴³, *on rédigea un procès verbal contenant la récompense donnée aux habitants (de Montiers) pour les terres qui avaient servi au canal pour la conduite des eaux de la forge.*

3.1.1 Où était située l'ancien fourneau de Montiers avant 1649 ?

Pour répondre à cette question, il faudrait disposer de sources manuscrites ou imprimées datant de la période allant de 1646 à 1649, ce qui n'est pas le cas. Nous ne pouvons donc que formuler des hypothèses, basées pour partie sur des sources plus récentes. Et bien que Simone Collin-Roset⁴⁴ donne l'année 1649 comme celle de la fin

⁴⁰ LAPRUNE R., op. cit., p.66

⁴¹ BUVIGNIER A., *Statistique géologique, minéralogique, minéralurgique et paléontologique du département de la Meuse*, Paris, J.B.Baillière, 1852, 694p.

⁴² Ibid., p.654

⁴³ BONNABELLE C., op. cit., p.85

⁴⁴ COLLIN-ROSET S., THIÉBAUT P., MOUTAUX A., op. cit., p.91

d'une activité métallurgique à Ecurey, nous ne pensons pas qu'il y ait là un rapport avec le transfert de l'ancien fourneau de Montiers par Mademoiselle Marie de Guise, la même année. Il eut en effet été paradoxal de rechercher, pour la nouvelle usine, une *meilleure utilisation de la ressource hydraulique* en direction de l'amont d'Ecurey, sur la Saulx. Ne serait-ce qu'à cause du débit d'eau, qui eut été plus faible. Le déplacement s'est donc fait sans doute depuis un endroit situé à l'amont du nouvel emplacement choisi en 1649, et resté le même jusqu'à la fermeture de l'usine à la fin du XIXe siècle..

En tout état de cause, il est clair que la prise d'eau du canal construit en 1649 ne saurait, pas davantage à notre avis, marquer à coup sûr sur l'endroit de l'ancien haut-fourneau. En effet, mieux utiliser la ressource hydraulique supposait, comme dit, un déplacement de l'ancienne implantation vers l'aval sur la Saulx, et donc, évidemment, un emplacement initial de l'ancien fourneau plus en amont que celui choisi en 1649. Etant donné la présence, antérieure à 1649, du *moulin du haut*, c'est sans doute assez nettement en amont de ce dernier qu'il faut chercher les traces – si elles existent encore sur le terrain ou dans les archives – du premier fourneau de Montiers. Notre hypothèse, fondée sur quelques indices archivistiques, nous conduit à penser à une localisation à proximité de Paroy-sur-Saulx (Haute-Marne)⁴⁵, village pour lequel la carte IGN au 1/25.000^e indique encore un lieudit sur la Saulx nommé : *le Fourneau*.

Déjà en 1303, le seigneur Guy de Joinville pouvait disposer du *terrage de Paroy* puisqu'il assigna une rente en grains à y prendre par l'abbaye d'Ecurey, laquelle était située en aval et au nord de Montiers⁴⁶. La propriété des seigneurs de Joinville et de leurs successeurs, tant sur Montiers que sur Paroy, est attestée par de nombreux actes, inventoriés par François Delaborde⁴⁷. Puis, s'il faut le rappeler, en tant qu'héritière de la principauté de Joinville, Marie de Guise avait autorité sur l'ensemble des 80 villages – dont ceux de la baronnie de Montiers-sur-Saulx - qui lui furent rattachés lorsqu'Henri II érigea Joinville en principauté, en avril 1552. Il nous manque malheureusement cet acte, qui aurait peut-être permis de montrer que Paroy, de même que Montiers, faisaient probablement partie des 80 villages constituant la principauté⁴⁸.

Beaucoup plus tard, lorsque le 21 mai 1853 fut établi un règlement d'eau pour l'usine à fer de Montiers, située en aval du village, un certain nombre de travaux sur des ouvrages hydrauliques furent prescrits. Et le 21 novembre 1857, un conducteur⁴⁹ attaché au service de l'hydraulique des ponts et chaussées, missionné par l'ingénieur Poincaré⁵⁰, effectua une reconnaissance sur le site, afin de vérifier si les travaux exigés avaient été réalisés. Dans son rapport⁵¹, on peut relever la présence d'un déversoir, situé à 440 mètres, en amont, sur le bief de la vanne motrice de la soufflerie de l'usine⁵². Ce déversoir devait être dérasé (c'est-à-dire réduit en hauteur) selon les prescriptions de 1853, ce qui a été constaté en 1857 comme ayant été fait.

⁴⁵ Du point de vue religieux, Paroy était sous l'Ancien Régime une annexe de la paroisse de Montiers. Paroy-sur-Saulx est situé à la limite nord du département de la Haute-Marne, à moins de 2 km au sud de Montiers.

⁴⁶ BONNABELLE C., op. cit., pp.89-90

⁴⁷ DELABORDE H.F., *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville - suivi d'un catalogue de leurs actes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1844, 538p.

⁴⁸ Nous n'avons pas encore pu trouver la liste des 80 villages de la principauté de Joinville pour l'année 1552 et les suivantes.

⁴⁹ Il s'agit de Joseph Isidore Mathelin

⁵⁰ Le père de Raymond Poincaré, qui fût Président de la République

⁵¹ AD55 – 65 S 139 – Rapport de la reconnaissance du 21 novembre 1857

⁵² Cette soufflerie, mue à l'origine par une roue hydraulique, était située au plus près du bief amont.

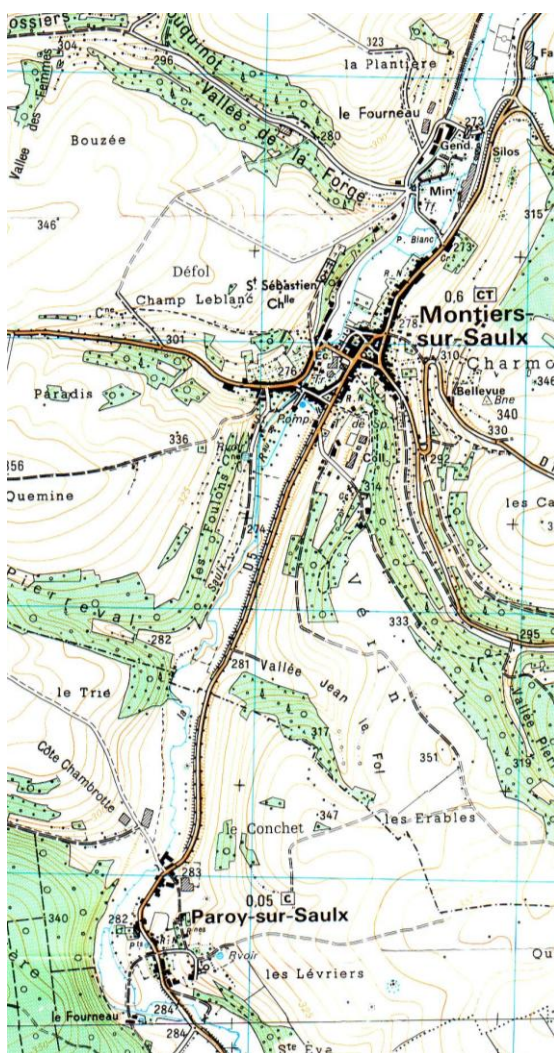


Figure 2 - Carte des lieux concernés - Echelle 1/25.000

A quoi pouvait servir ce déversoir, ouvrage en pierres, qui existerait encore⁵³, et peut-il indiquer l'endroit où se trouvait l'ancienne forge avant son transfert en 1649 ? Nous ne le pensons pas, pour les raisons qui suivent.

L'alimentation du bief amont du canal d'amenée de l'eau servant de force motrice à l'usine nécessitait un barrage en travers de la Saulx. Un tel barrage, s'il n'avait pas été complété par un déversoir, lequel en cas de crue assurait le renvoi dans la rivière de l'eau en excès, risquait de provoquer de graves inondations en amont, pouvant toucher le village de Montiers. Autrement dit, ce déversoir à 440 mètres en amont de l'usine était une nécessité pour la nouvelle usine, et n'avait pas, à notre avis, de rapport avec l'ancienne forge. Cela dit, sa construction date, en effet, probablement de 1649.

Bien plus tard encore, un rapport d'ingénieur du 19 septembre 1913, établi à l'occasion de la création d'un règlement d'eau pour les deux moulins situés en amont du centre de Montiers, indique notamment :

« Les usines de Montiers à régler comprennent :

- 1°) 'L'Ancien Moulin Haut' [...] situé sur la rivière même de la Saulx, dans le bourg de Montiers, environ à 200 mètres en amont du pont reconstruit en 1880 pour le passage du chemin à grande communication n°5 de Ligny-en-Barrois à Montiers-sur-Saulx.
- 2°) 'Le Moulin Neuf', construit vers 1860 [...] environ à 80 mètres du pont précité.

⁵³ Selon une visite sur les lieux par Pascal Tilly, le 16 août 2009

[...] L'usine la plus proche du côté de l'amont est l'ancienne Forge de Paroy, distante des usines à régler de 2.100 mètres environ. Les organes moteurs de l'ancienne forge sont supprimés, les ouvrages régulateurs ont été maintenus [...].

L'usine la plus proche du côté de l'aval est le 'Fourneau de Montiers', situé à 1.300 mètres environ des usines à régler.

[...] Le niveau désiré [...] est celui qui a toujours existé. Il est déterminé par la crête du déversoir existant immédiatement à l'amont de l'ancien 'Moulin Haut' et se trouve à l'altitude de 275 m 93 du nivellement général de la France. » (Souligné par nous)

Si on considère que les 1.300 mètres indiqués se comptent à partir du *moulin bas*, qui se trouvait à 80 mètres du pont, lui-même pratiquement au centre du village, et si le bas du village était à l'époque à environ 100 mètres du même pont, il restait donc environ $(1.300-80-100-440) = 680$ mètres de rivière libre de tout ouvrage entre le bas du village et le déversoir du 'Fourneau de Montiers'. Il n'est pas évident, en l'absence d'un relevé du profil en long de cette partie de la Saulx, que ces 680 mètres présentaient une dénivellation suffisante pour fournir assez d'énergie motrice, même pour l'ancienne forge, à supposer qu'elle eut été implantée près du déversoir situé en amont du 'Fourneau de Montiers'.

A défaut d'informations nouvelles puisées dans des sources manuscrites ou imprimées contemporaines du déplacement de l'ancien fourneau en 1649, il ne nous paraît pas possible de trancher la question de sa localisation antérieure.

3.1.2 La nouvelle usine à fer de Montiers avant la Révolution

Nous avons déjà dit (voir plus haut) qu'en 1667, du fait de la vente, par Marie de Guise, de la baronnie de Montiers, le fourneau et la forge passèrent dans les mains François-Marie de Lillebonne, et, pour les biens qui nous intéressent, dans celles de sa veuve, Anne de Lorraine, à partir de 1694. La forge avait employé, en 1693, *un marteleur, un affineur et son valet, un chauffeur, un charbonnier, quatre bucherons et trois manouvriers. Mais les 55 laboureurs et les 135 manouvriers sont souvent utilisés pour la façon du bois et les transports*⁵⁴. Il est connu, par analogie avec d'autres établissements similaires à la même époque, que la main d'œuvre permanente ne dépassait pas une dizaine de personnes, parmi lesquelles 4 ou 5 manœuvres tout au plus. La forge de Montiers était donc *dans les normes* du moment.

Un peu plus tard, le même auteur⁵⁵ nous indique, pour 1706, la présence de 11 charbonniers dans la population de Montiers. Ce nombre est à considérer avec prudence. Plutôt que d'en inférer une baisse d'activité entre 1693 et 1706, nous pensons que les actes des registres paroissiaux, Roger Laprune, curé de Montiers-sur-Saulx, étant bien placé pour y avoir accès, devaient être – comme ailleurs et pour cette époque - assez laconiques à propos des professions exercées par les personnes nommées dans ces archives.

Nous arrivons enfin, peu avant la Révolution, au bail consenti à Jean-Baptiste Vivaux le 21 février 1781, pour une durée de 30 années. Cette fois, c'est un véritable *homme de l'art*, épaulé par tous les membres de sa famille tout aussi compétents, qui a pris en mains l'exploitation des usines de Montiers. Car selon toute vraisemblance, son bail – dont nous n'avons pas pu consulter les termes précis – devait porter également sur les moulins de Montiers. Pour ce qui est des forêts, indispensables à la production du

⁵⁴ LAPRUNE R., op. cit., p.68

⁵⁵ LAPRUNE R., op. cit., p.56

charbon de bois nécessaire au fourneau et à la forge, nous renvoyons le lecteur à un ouvrage réalisé en 2009 par Pascal Tilly⁵⁶, à l'occasion d'une exposition sur ce sujet, présentée la même année à Ecurey.

Jean-Baptiste Vivaux restera *fermier* de l'usine de Montiers jusqu'en 1790, et en conduira l'exploitation au-delà, durant les deux périodes que nous allons décrire dans ce qui suit. Mais pour la première fois, à l'occasion d'une visite réglementaire, le 25 août 1781 par l'inspecteur général, a été faite une description intéressante, et pour partie précise, de la composition de l'ensemble des installations. Rappelons-en, après Roger Laprune⁵⁷, les éléments les plus caractéristiques :

- un bâtiment principal, mesurant 19 m 75 sur 10 m 70 ; lequel abrite l'affinerie et ses deux soufflets en bois ; ils sont mus par une roue à godets de 1 m 10 de diamètre ; sous le même toit se trouvent la chaufferie, ses deux soufflets et leur roue à godets, ainsi que le gros marteau, pesant 800 à 900 livres, tombant sur une enclume de 2.500 livres ; la roue du marteau, d'un diamètre de 2 m 10, a une largeur de 1 m 50⁵⁸ ;
- le fourneau, qui a une masse carrée de 7 m 10 de côté, mais [seulement] 3 m 80 de haut ; ses deux soufflets en bois dateraient de 1740 ;
- la halle à charbon, en deux parties, l'une faisant suite à la forge mesure 8 m 10 ; les dimensions de l'autre partie sont 16 m 50 sur 8 m ;
- un bief, ayant 74 m de long et 16 m 80 de large près de la forge envoie l'eau sur la roue de l'affinerie et sur celle du fourneau⁵⁹.

Passons sur différents bâtiments annexes et relevons encore, dans cet inventaire, la présence d'un patouillet et d'un bocard, qui daterait de 1753, et faisait peut-être partie des travaux suggérés en 1752 (voir plus haut). L'ensemble industriel est donc complet en 1781 ; il permet le concassage du minerai (avec le bocard), son lavage pour le débarrasser de la gangue argileuse (avec le patouillet), sa fusion et transformation en fonte brute (dans le haut fourneau, dont la hauteur est encore faible), puis l'affinage en fer malléable (dans fourneau) et son forgeage (avec le marteau) en produits marchands. Il n'est pas fait mention de la présence de mouleurs, ce qui laisse penser que la fonte du haut-fourneau n'était pas utilisée en première fusion pour obtenir des marchandises (outils aratoires et domestiques divers). De même, l'existence d'une halle à charbon en deux parties semble due uniquement à des considérations de manutention vers l'affinerie et le haut-fourneau, et non à un stockage séparé de charbon de bois et de houille.

Une visite faite sans doute en 1782 par le baron de Dietrich⁶⁰ permet de se faire une idée de la production de cette usine :

*M. Vivaux, fermier en vertu d'un bail [...], coule au plus 550 milliers de fonte [...] ; la fabrication de cette forge va à 400 milliers de fer, le cours d'eau ne permet pas de la pousser plus haut ; elle ne roule guère que quatre mois et demie une année dans l'autre".*⁶¹

⁵⁶ TILLY P., *Fonte au bois - 1188-1899, Lorraine-Barrois*, Montiers-sur Saulx, Communauté de communes de la Haute-Saulx, 2009, 117 p.

⁵⁷ LAPRUNE R., op. cit., pp.67-68

⁵⁸ On notera qu'un marteau de forge, surtout lorsqu'il est qualifié de *gros*, nécessite nettement plus de force pour le mouvoir qu'un soufflet de forge ; d'où le diamètre et la largeur nettement plus élevés de la roue hydraulique pour le marteau.

⁵⁹ Les cotes métriques ont manifestement été calculées par l'abbé Laprune à partir des mesures anciennes.

⁶⁰ DIETRICH (baron de), *Description des gîtes de minerai et des bouches à feu de la France*, Tome III - De la Lorraine méridionale, Paris, Didot jeune, 1800, 576p.

⁶¹ DIETRICH (baron de), op. cit., p.499

Le *millier*, de fonte ou de fer, valant alors un peu moins de 500 kg, cela faisait un peu moins de 275 tonnes de fonte, transformées en presque 200 tonnes de fer. Ce qui était loin d'être négligeable, et sans mettre l'usine de Montiers au premier rang dans ce qui deviendra le département de la Meuse⁶², en faisait une unité de production importante.

C'est donc avec un équipement conséquent que l'usine de Montiers entrera dans la période de la Révolution. Rappelons qu'en 1788, Jean-Baptiste Vivaux avait pris comme sous-fermier, pour une partie du domaine, Jean-Louis Colas. Cette disposition avait sans doute des raisons, dont peut-être une anticipation, par Vivaux, des événements à venir, et pour cela une mesure de *précaution*. Mais une autre raison peut sans doute expliquer la décision de Vivaux – probablement souvent absent - de choisir Colas comme sous-régisseur : nous avons relevé plus haut que c'est probablement par son beau-père, Louis Formet, que Jean-Louis Colas fût initié aux métiers des usines à fer. A cette époque, la *transmission des savoirs techniques* se faisait par voie orale, dans le milieu familial, avec observation par les plus jeunes du travail des anciens, avant même que les premiers ne deviennent *apprentis*.⁶³

3.2 L'usine de Montiers entre 1789 et 1795

Les événements de 1789 ont donné lieu, comme chacun le sait, à ce qu'il est convenu d'appeler la Révolution, première du nom en France. La nuit du 4 août 1789 et l'abolition des privilèges qui la marqua à jamais n'a pas produit d'effets immédiats sur les propriétés, tant du clergé⁶⁴ que du Domaine de l'État⁶⁵, c'est-à-dire de ce qui appartenait au Roi. La vente des biens du clergé entreprise ensuite a concerné, dans la vallée de la Saulx, l'Abbaye d'Ecurey, dont nous avons traité ailleurs⁶⁶. Pour ce qui est du *domaine* de Montiers, sa vente n'interviendra que sous le Directoire, en vertu de la Loi du 6 Floréal An IV (25 avril 1796). Mais pour la commune de Montiers, faisant partie du district de Gondrecourt, un inventaire général des *Domaines appartenant ci-devant au Roy* fut commencé le 16 septembre 1790. On y trouve bien entendu *une forge, un fourneau et toutes les dépendances nécessaires à la forge*, ainsi que *deux moulins*. Il s'agit, comme le premier feuillet l'indique, d'un *Etat sommaire*⁶⁷. Mais on y trouve également les biens ecclésiastiques, comme l'Abbaye d'Ecurey. Il s'agissait donc d'un inventaire de *toutes les catégories de biens*, annotés en marge, s'agissant des biens du clergé, de la mention : *vendu, ou non vendu*, selon le cas.

Nous relevons dans cet inventaire, commencé comme dit le 16 septembre 1790, que dès le 1^{er} janvier 1790, par bail sous seing privé⁶⁸, *le tout, c'est-à-dire la forge, les moulins, le vieux château et les terres, ont été affermés au sieur Colas, régisseur de forges*, pour la somme de *4.700 livres de Lorraine, faisant au cours de France celle de 3.638 livres 14 sols*⁶⁹. Est-ce à dire que Jean-Baptiste Vivaux était dessaisi de son bail de 1781, qui portait, outre les forges de Moyeuve et de Naix, sur celle de Montiers, laquelle appartenait au *ci-devant Roi* ? Entre le 1^{er} janvier 1790 et le 21 juillet 1796, date à laquelle Jean-Baptiste-Nicolas Vivaux se rendra acquéreur du domaine de Montiers (voir plus loin), la situation juridique nous semble avoir été floue, d'autant que Jean-Baptiste Vivaux décéda le 7 juillet 1793 (voir plus haut).

⁶² Voir à ce sujet pour la métallurgie meusienne : NAEGEL P., *Le département de la Meuse (France) : industrialisation entre 1790 et 1914*, Nantes, Université de Nantes, Thèse de doctorat, 2006, 549p.

⁶³ Nous avons mis en italiques des mots et expressions qui sont anachroniques pour cette époque.

⁶⁴ Mis à la disposition de la nation par décret de l'Assemblée Nationale le 2 novembre 1789

⁶⁵ Un décret du 31 mai 1790 de l'Assemblée Nationale traite de la vente de 400 millions de Domaines Nationaux

⁶⁶ NAEGEL P., BONNET L., op. cit.

⁶⁷ AD55 – Q592

⁶⁸ Nous n'avons pas trouvé trace de ce bail dans les archives de la Meuse.

⁶⁹ AD55 – Q592 – 1^{er} feuillet

Ce bail du 1^{er} janvier aurait donc changé pour un temps la relation entre Jean-Louis Colas et Jean-Baptiste Vivaux, puis entre le dit Colas et Jean-Baptiste-Nicolas Vivaux, lequel semble avoir succédé à son père.

En 1791, la ferme de La Malmaison, qui selon Bonnabelle⁷⁰ dépendait du Prieuré de Dammarie, mais qui pour Lapruné⁷¹ faisait partie des dépendances d'Ecurey, fut adjugée pour la somme de 22.000 livres à Jean-Louis Colas. Il n'est pas fait mention d'une *minière* lors de cette adjudication⁷². Dès lors, Jean-Louis Colas devenait propriétaire d'un espace situé entre Ecurey et Morley, dont nous aurons l'occasion de traiter par la suite, car il restera dans cette famille jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Pour l'année 1793, nous disposons d'une enquête du gouvernement sur les forges, et de la réponse faite le 9 novembre pour la forge de Montiers⁷³. Cette enquête se présentait sous la forme de 18 questions. Pour la troisième, qui demandait le nom du propriétaire de la forge, la réponse a été : *La Nation propriétaire, Vivaux fermier*. C'est lui qui a daté et signé les réponses au questionnaire, mais sans indiquer son prénom⁷⁴. Le nom de Colas n'apparaît pas. Quant à la composition de l'usine, elle consistait en un fourneau, deux feux⁷⁵, un bocard à mine et une crasse. La forge proprement dite n'est pas mentionnée explicitement. L'usine est mue par *La Seaux [sic] qui manque d'eau très souvent*. L'on peut fabriquer 250.000 à 300.000 livres de fer⁷⁶, a encore répondu Vivaux, mais il ajoutait : *il y a maintenant 20.000 à 25.000 livres de fer en bandages et carrés de fabriqués*. Il précisa que le maître de forge n'avait aucun engagement contracté. Les produits finis, est-il écrit en réponse à la question posée à leur propos, *sont acheminés et embarqués au port de Saint-Dizier, distant de 6 à 7 lieues, pour être ordinairement conduits à Paris, Meaux, Rouen, Beauvais, Amiens*. Le combustible utilisé était le charbon de bois. Et pour conclure, Vivaux répondant à la dernière question portant sur l'usage possible des produits de l'usine, a écrit : *Fer de bandage, assez bonne qualité [...] la levée d'hommes a fait partir un forgeron qui est très nécessaire au roulement de la forge*.

Que conclure des réponses fournies au gouvernement du moment par Jean-Baptiste-Nicolas Vivaux ? Il semble qu'il n'avait encore des lieux et de l'usine de Montiers qu'une connaissance approximative (il habitait à Ligny, et son père Jean-Baptiste venait de décéder peu avant). Cela nous fait penser que sans être cité dans les réponses, le sieur Colas continuait, en 1793, d'exercer en *sous-régie* des fonctions de maître de forge à Montiers.

Le 25 germinal de l'An II (14 avril 1794) a de nouveau été effectué un inventaire pour le *ci-devant domaine de Montiers*, destiné à son estimation, dont nous avons une copie⁷⁷. Trois *experts* se sont transportés sur les lieux :

- Jean Louis le jeune, aubergiste demeurant à Gondrecourt⁷⁸, nommé de la part du Directoire du district de Gondrecourt ;

⁷⁰ BONNABELLE C., op. cit., p93

⁷¹ LAPRUNE R., op. cit. p.15

⁷² AD55 – Q766

⁷³ AD55 – 9 M 8 – Pièce 127

⁷⁴ Jean-Baptiste Vivaux étant décédé le 7 juillet 1793 (voir plus haut), c'est très certainement Jean-Baptiste-Nicolas, son fils, qui a signé ce questionnaire le 9 novembre 1793.

⁷⁵ Sans que cela soit mentionné, il ne peut s'agir que d'un feu d'affinage et un autre de réchauffage pour la forge

⁷⁶ Il s'agit de *livres pesant*, valant à l'époque environ 489 de nos grammes

⁷⁷ AD55 – Q172

⁷⁸ Gondrecourt était le chef-lieu du district dont dépendait à cette époque Montiers

- Henry Didier, demeurant à Montiers-sur-Saulx, nommé de la part de la Régie Nationale de l'Enregistrement et du Domaine de la République ;
- Jacques Vivenot, demeurant à Ligny, nommé de la part du citoyen Jean-Baptiste Vivaux⁷⁹, négociant demeurant à Ligny, détempteur⁸⁰ actuel de la ci-devant terre et domaine de Montiers.

C'est bien l'ensemble du Domaine de l'ancienne baronnie de Montiers, passée comme dit plus haut dans le Domaine de l'État, qu'il était question d'estimer, à l'évidence dans la perspective d'une prochaine mise en vente⁸¹. Il résulte de cette estimation, dont le détail n'apprendrait rien de nouveau au lecteur, que la valeur en capital de l'ensemble a été comptée pour 300.000 livres, à partir du revenu estimé des dix années précédentes. L'estimation a été faite en présence du citoyen Colas, dont il est dit *qu'il est régisseur des biens dudit Vivaux*. Il faut toutefois noter qu'il est indiqué dans ce document que le bocard situé près de l'usine a été *remis à neuf*. Par ailleurs, il est spécifié à propos de ce domaine, pour lequel Jean-Baptiste Vivaux avait un bail depuis le 21 février 1781, domaine

[...]«domaine dont la Régie nationale de l'enregistrement et du domaine a été mise en possession au nom de la nation, par acte du juge de paix du canton de Montiers sur Saulx en date du sept germinal présent mois [27 mars 1794] ; ledit acte dument signifié au dit Vivaux ledit jour avec sommation de nommer un expert de sa part, le tout conformément à la Loi du dix frimaire dernier [30 novembre 1793]⁸², avons procédé aux opérations ci devant dites (c'est-à-dire à l'estimation) en présence du citoyen Colas demeurant audit Montiers, Régisseur des biens dudit Vivaux » [...].⁸³

La situation juridique de la forge paraît à la date de cet inventaire / estimation assez floue, puisque c'est semble-t-il le bail, et non la propriété, qui aurait été mis à la disposition de la nation par le jugement cité, le citoyen Colas ayant été nommé régisseur comme il a été dit plus haut. De plus, comme dit plus haut, Jean-Baptiste Vivaux, titulaire du bail de Montiers depuis 1781, est décédé en 1793. Ce qui laisse pour nous, en l'absence de sources crédibles, un flou dans la passation des *pouvoirs* à son fils Jean-Baptiste-Nicolas.

Après l'entrée en fonction du Directoire, le 12 Brumaire An IV (3 novembre 1795), les choses sont devenues plus simples, pour ne pas dire plus claires : il fut décidé de vendre également certains biens nationaux..

3.3 L'usine de Montiers entre 1796 et 1807 – Les Vivaux

Le 3 thermidor An IV (21 juillet 1796), Jean-Baptiste-Nicolas Vivaux (et non Jean-Baptiste, comme on peut le lire sur certaines sources) devint propriétaire d'une partie du domaine de Montiers. Cela est attesté sur un acte notarié de revente. Mais n'anticipons pas/

Sur quoi portaient les biens⁸⁴ dont Jean-Baptiste-Nicolas Vivaux fut adjudicataire pour la somme de 67.584,36 francs ? Examinons pour cela l'acte de vente⁸⁵

⁷⁹ Il ne peut, ce 21 juillet 1796, s'agir que de Jean-Baptiste-Nicolas Vivaux, son père Jean-Baptiste étant décédé en 1793

⁸⁰ Nous n'avons pas pu trouver le sens de ce mot, mais il faut sans doute lire *détempteur*.

⁸¹ La vente des biens de seconde origine a été autorisée par la Loi du 2 frimaire An II (22 novembre 1793)

⁸² Une Loi du 2 frimaire An II (22 novembre 1793) permettait de commencer réellement la vente des biens de seconde origine

⁸³ AD55 – Q172 – second feuillet du registre

⁸⁴ Nous laisserons de côté les actes préliminaires à la vente, certes intéressants, mais dont le compte rendu aurait inutilement rallongé notre texte.

⁸⁵ AD55 – Q373

de ce Domaine national, faite en exécution *des lois des 28 Ventôse*⁸⁶ *et 6 Floréal de l'an IVème*⁸⁷. La propriété consistait en :

- une forge située à Montiers [...] composée de deux feux, halles à charbon, le fourneau et ses halles à charbon aussi, deux bocards, l'un à mine, l'autre à crasse, un magasin à fer, le logement et le jardinet pour le forgeron ;
- un ci-devant vieux château (etc. ;) ;
- le four ci-devant banal ;
- diverses pièces de terre (nous abrégeons pour ce qui est des prés et des terres).

Le tout appartenait à la République en vertu de la loi du 3 septembre 1791. On remarquera que les deux moulins de Montiers ne figurent pas parmi les biens acquis par Vivaux le 21 juillet 1796. Ils ont fait l'objet d'une vente séparée le 23 juillet 1796.

Une enquête statistique de l'An X, à laquelle Jean-Baptiste-Nicolas Vivaux a répondu le 21 Frimaire (12 décembre 1801), fournit des détails quant à la forge de Montiers. Elle employait 18 ouvriers *internes* et 45 à 60 *externes*. Le minerai était tiré du finage de La Malmaison, canton de Montiers. Il était consommé 4.000 cordes de bois (soit environ 16.000 stères), ce qui était la même quantité qu'en 1789. La production en 1801 était de 600.000⁸⁸ en gueuses, et de 400.000 en fer *lorsque l'année n'est pas trop sèche*. Les salaires, avec une fourchette très importante – de 45 sols à 3 livres - semblent avoir été augmentés depuis 1789, époque où ils étaient *2/3 de moins*. Le prix moyen pour cent livres de minerai a été donné par Vivaux comme allant de 12 à 15 sols ; en 1789, il coûtait *1/6^{ème} de moins, vu le prix du charroi augmenté*. Quant au prix du bois, il aurait doublé depuis 1789, *où on l'obtenait de 50 sols à 3 livres 50 sols la corde*. Pour les produits finis, les prix indiqués par Vivaux ne sont pas clairs ; il indique par ailleurs, pour 1801, qu'un tiers d'entre - eux sont vendus dans le département de la Meuse, et le reste dans d'autres, mais rien à l'étranger. Vivaux n'a donné aucune réponse à la même question, pour l'année 1789.

Que conclure des réponses à cette enquête ? Elles semblent avoir été données de manière hâtive et approximative, et laissent l'impression générale que Vivaux, tout en se soumettant aux exigences du moment, n'apprend rien de bien intéressant et utile aux autorités. Cependant, comparés aux valeurs de production données pour 1793 (voir plus haut), celle-ci aurait considérablement augmenté depuis, atteignant 400.000 de fer, contre 250.000 à 300.000 en 1793. Il est possible que Jean-Baptiste-Nicolas Vivaux, devenu propriétaire – et nonobstant toute considération de conjoncture – avait plus d'intérêt à pousser le rendement de l'usine de Montiers que son père Jean-Baptiste, en tant que simple fermier.

D'un tableau résumé dressé le 13 prairial An XI (2 juin 1803) par l'ingénieur des mines en charge, entre autres, du département de la Meuse⁸⁹, pour les usines de la vallée de la Saulx, il est possible de tirer quelques informations complémentaires de celles données par Vivaux en 1801. Tout d'abord que, *si le citoyen Vivaux est propriétaire de l'usine, le sieur Colas en est régisseur*. Et si le minerai est tiré de La Malmaison, il est bocardé et lavé près du fourneau. Il faut trois voitures de minerai brut pour obtenir une voiture de minerai lavé. Le coût de 50 kg de minerai lavé va de 25 à 30 centimes, et on

⁸⁶ La loi du 28 Ventôse An IV autorisait la création des mandats territoriaux (en remplacement des assignats)

⁸⁷ La loi du 6 Floréal An IV concernait les modalités de la vente des biens nationaux

⁸⁸ L'unité de mesure n'est pas indiquée, mais il s'agit très vraisemblablement encore de *livres pesant*. L'arrêté prescrivant le système décimal à partir du 23 septembre 1801 (1er vendémiaire An X) est daté du 4 novembre 1800.

⁸⁹ AD55 – 9 M 8 – pièce 105

obtient 32 à 33% de fonte à partir du minerai lavé. Un calcul simple montre alors que le prix du minerai intervient dans celui de la tonne de fonte brute pour environ 18 francs. Mais il faut ajouter le coût du charbon de bois – de plus en plus élevé – et du fondant, sans oublier les frais de gestion et l'amortissement, voire les intérêts pour d'éventuels emprunts. Cela conduisait-il à une trop faible rentabilité économique ? Rien, à partir des valeurs données ci-dessus, ne permet de l'inférer, et pas davantage les difficultés financières qui sont apparues, peu après, pour Jean-Baptiste Vivaux.

3.4 L'usine de Montiers entre 1808 et 1825 – Les Saint-Amand

S'agissait-il d'un signe avant coureur ? Toujours est-il que l'on peut relever dans l'acte de vente de la forge de Montiers, à la date du 24 juillet 1807⁹⁰, une inscription hypothécaire de la part de l'épouse de Jean-Baptiste Vivaux, Julie-Charlotte Le Clerc. Une telle inscription était probablement liée à un emprunt, dont nous n'avons pas de traces directes. Car, par ailleurs, dans un inventaire après décès de Claude-Pierre-Gérard de Saint-Amand, dressé le 4 avril 1808 par Me. Nicolas Dordelu, notaire à Ligny⁹¹, il est fait allusion au fait que le baron décédé avait déposé entre les mains d'un avoué, près le tribunal civil de Bar-le-Duc, des effets souscrits par Vivaux, sans qu'en soit précisé le montant. Et ces effets étaient considérés comme *probablement irrécouvrables* par l'homme d'affaires Claude Grosjean, fondé de pouvoir et exécuteur testamentaire du défunt baron.

Pierre-Joseph-Gabriel-Gérard de Saint-Amand est désigné dans cet inventaire après décès comme seul héritier. Les biens dont il eut la disposition étaient assez considérables, le baron, son père, ayant manifestement prêté beaucoup d'argent à diverses personnes, dont des maîtres de forge en Haute-Marne. Il y avait, en plus du château à Saint-Amand et de ce qu'il contenait, des pièces de terre. Aussi, lorsque Jean-Baptiste-Nicolas Vivaux fit annoncer publiquement⁹² qu'il serait procédé à la vente par adjudication volontaire de la forge de Montiers et de ses dépendances (dont le vieux château), l'héritier unique des Saint-Amand était bien placé pour se porter acquéreur.

L'adjudication eut lieu le 15 octobre 1808 en l'étude de Me. Jean-Louis Pierre, notaire à Bar-le-Duc⁹³. Un cahier des charges fait partie intégrante de l'acte⁹⁴, dont il ressort que ce qui est à vendre consiste en :

- la forge, fourneau, bocard à mine et à crasse, halle à charbon et hallier, maison et jardin de forgeron, crassier, place à mine et dépendances ;
- le château ;
- le moulin à un tournant, dit moulin bas ;
- le moulin aussi à un tournant, dit moulin haut,

ainsi que onze autres biens n'ayant pas de rapport direct avec l'usine, qui n'est pas décrite plus en détail dans cet acte de vente. Les époux Vivaux se réservaient, au prix d'un loyer, l'usage du château, pendant quatre années.

Le processus d'adjudication est ensuite décrit minutieusement dans l'acte, et montre qu'il y a eu une première enchère faite par le sieur Demimuid-Moreau, maître de forge demeurant à Longeville (Meuse), lequel a proposé 121.000 francs. Ensuite de quoi

⁹⁰ AD55 - 44 E 58 – Minutes de Me. Pierre, notaire à Bar-le-Duc

⁹¹ AD55 – 43 E 3 – Minutes de Me. Dordelu, notaire à Ligny-en-Barrois

⁹² Par voie de presse dans *Le Narrateur de la Meuse*, 2 septembre 1808, pp.162-163, et par affiches dans les principales communes du département

⁹³ En 1808, le chef lieu du département se nommait encore Bar-sur-Ornain, du nom de la rivière qui traverse la ville.

⁹⁴ AD55 – 44 E 58 – Minutes de Me. Pierre, notaire à Bar-le-Duc, acte du 15 octobre 1808

l'offre de 130.000 francs faite par Mr. Pierre-Joseph-Gabriel-Gérard de Saint-Amand a été considérée comme définitive, et le tout, décrit dans le cahier des charges, lui a été adjugé aux clauses prévues. Nous n'en donnerons pas le détail, qui n'apporte pas d'informations utiles à notre étude.

Voici donc un membre de la famille de Saint-Amand devenu propriétaire de l'usine de Montiers. Nous avons déjà *rencontré* cette famille à propos de la vente, mais plus tard et aux frères Vivaux, d'une partie de l'ancienne Abbaye d'Ecurey⁹⁵. Est-ce à dire que les Saint-Amand avaient des *vues* particulières sur des patrimoines issus de la vente des biens nationaux dans la vallée de la Saulx ?

Toujours est-il que trois jours seulement après l'acquisition de l'usine de Montiers, Pierre-Joseph-Gabriel-Gérard de Saint-Amand a passé, le 18 octobre 1808, devant Me. Joseph Drouot, notaire à Montiers, un traité de mariage⁹⁶, avant d'épouser Adrienne-Emilie d'Esclaibes d'Hust, qui n'était autre que la fille encore mineure, car âgée de 19 ans, de Théodore-Ferdinand d'Esclaibes d'Hust. Lequel avait acquis les bâtiments de l'ancienne Abbaye d'Ecurey lors de la vente des biens d'origine ecclésiastique. Le contrat a d'ailleurs été signé chez les parents d'Adrienne-Emilie, avec lesquels elle résidait, à Ecurey. Assez curieusement, ce contrat, qui institue une communauté de biens entre les futurs époux, stipule dans son article troisième que *les biens du futur sont ceux qui lui sont échus des possessions de ses père et mère, lequel futur n'a pas entendu en faire ni la désignation, ni l'estimation*. Ce qui signifie que l'usine de Montiers n'est pas explicitement nommée dans cet acte, et que les apports du futur marié restaient donc dans le vague pour sa future épouse. Après quoi, le mariage prévu a été célébré le 19 octobre 1808 à Montiers.

Pour ce qui est du paiement de l'usine acquise le 15 octobre 1808, la première échéance – pour le quart du montant total de 130.000 francs – est intervenue le 1^{er} juillet 1809. Nous ne savons pas si elle a été réglée à Jean-Baptiste Vivaux, et il en est de même des trois échéances suivantes, dont la dernière, pour un quart du total, soit 32.500 francs, arrivait le 1^{er} janvier 1811.

Entre le 15 octobre 1808 et le 1^{er} janvier 1811, bien que nous n'en ayons aucune preuve, la régie de l'usine a très probablement été laissée à Jean-Louis Colas par Pierre-Joseph-Gabriel-Gérard de Saint-Amand ; lequel n'avait, en tant qu'ancien militaire, et au moment de son mariage (Lieutenant de gendarmerie - voir plus haut) - aucune expérience de la conduite d'un haut-fourneau et d'une forge. Il n'en avait pas davantage, comme nous allons le voir, quant aux lois et règlements en vigueur pour ce genre d'usines (dont la loi du 21 avril 1810⁹⁷, et plus particulièrement ses articles 73 et 74⁹⁸).

Selon Simone Collin-Roset, il y aurait eu pour la première fois, en 1812, une fabrication de fonte moulée, *sous une forme non précisée, mais semble-t-il en production de circonstance, peut-être liée aux guerres napoléoniennes*⁹⁹. S'il s'agissait de boulets de canon, cela pouvait se faire, comme ailleurs, avec de la fonte de première fusion issue du haut-fourneau.

Le 16 août 1812, sans qu'il y ait eu apparemment un rapport avec ce qui précède à propos de fontes moulée, mais manifestement à la demande du préfet, le Maire de

⁹⁵ NAEGEL P., BONNET L., op. cit.

⁹⁶ AD55 – 23 E 21 – Minutes de Me. Drouot, notaire à Montiers – Traité de mariage du 18 octobre 1808

⁹⁷ AD55 – 1 K 17 – pp.355-374

⁹⁸ AD55 – 1 K 17 – p.370

⁹⁹ COLLIN-ROSET S., THIÉBAUT P., MOUTAUX A., op. cit., p.92

Montiers¹⁰⁰ annonçait que *les forges et fourneaux* de sa commune *sont la propriété de M. Gérard de Saint-Amand*, lequel se croyait dispensé de demander une permission de maintien en activité de son usine. Ce que pensait aussi le préfet de la Meuse, qui avait consulté à cet effet le Directeur général des mines ; celui-ci lui aurait répondu le 8 mars 1813, en confirmant que *Mr. Gérard St. Amand n'était pas dans l'obligation de se pourvoir en permission pour conserver en activité des forges et fourneaux à Montiers sur Saux [sic] ; mais il l'a soumis à celle de faire constater la consistance actuelle de ces usines par une déclaration accompagnée de plans de situation et de détail*¹⁰¹. C'est ce que le préfet rappelle à l'ingénieur en chef le 15 novembre 1813.

Celui-ci, nommé Blavier, et en résidence à Liège (ville à cette époque située dans le département français des Forêts), va faire du zèle, et se montrer pointilleux quant à l'application de la loi, dans ses moindres détails. Nous faisons au lecteur l'économie de la prise de connaissance de toute la correspondance alors échangée, jusqu'à ce que, par une dernière lettre, le 20 novembre 1817, Blavier (qui était alors en résidence à Reims depuis la Restauration) demande au nouveau préfet de faire porter sur les plans *la flèche indiquant le nord*. Et Blavier obtiendra satisfaction. Car Jean-Louis Colas, décédé le 1^{er} août 1815, puis son fils Louis Alexandre, qui a pris sa succession comme régisseur des forges de Montiers, fera le nécessaire pour répondre aux exigences de Blavier !

En 1813, alors âgé de 62 ans, et ayant de longue date été – comme nous l'avons montré - régisseur de forges pour différents propriétaires, Jean-Louis Colas voulait manifestement mettre en valeur son investissement de 1791 à titre personnel, c'est-à-dire la ferme de La Maison et la minière du même lieu. L'idée était simple : plutôt que de transporter le minerai brut vers le haut-fourneau de Montiers, il était plus économique de le broyer et laver sur place. Jean-Louis Colas a donc sollicité une autorisation pour construire un bocard et un patouillet à La Malmaison, en application de la loi du 21 avril 1810, qu'il connaissait, et pour cause ! La demande fût transmise au préfet, puis publiée¹⁰². Mais le demandeur étant décédé comme dit plus haut en 1815, son fils Louis Alexandre, n'obtiendra – pour une raison qui n'apparaît pas dans les sources - l'ordonnance royale autorisant ces installations à La Malmaison que 21 années après la demande initiale, le 27 juillet 1834. Entre-temps, Louis-Alexandre Colas sera devenu propriétaire de l'usine de Montiers, comme nous allons le montrer dans ce qui suit.

3.5 L'usine de Montiers entre 1826 et 1880 – Les Colas

Nous avons cru utile de décomposer la période de 1826 à 1880 en deux parties, dans la mesure où un changement de génération est intervenu, et a modifié la stratégie des propriétaires de l'usine.

3.5.1 De 1826 à 1852

Pourquoi Pierre-Joseph-Gabriel-Gérard de Saint-Amand a-t-il revendu l'usine de Montiers en 1826 à Louis-Alexandre Colas ? Déjà, le 9 mai 1815, il avait échangé avec lui, par acte passé devant Me. Théodore Prevost, notaire à Ligny, le château de Montiers contre des pièces de terre. Nous n'examinerons pas cet acte qui ne concerne pas le fourneau et la forge.

Nous avons indiqué plus haut que Jean-Louis Colas décéda peu après, le 1^{er} août 1815. C'est son fils aîné, Louis-Alexandre (dit Alexis) qui a pris sa suite, tant comme

¹⁰⁰ AD55 – 65 S 139 – Chronologie de l'affaire des forges et fourneau de Montiers

¹⁰¹ AD55 – 65 S 139 – Lettre du préfet de la Meuse à l'ingénieur en chef des mines – 15 novembre 1813

¹⁰² Demande publiée dans *le Narrateur de la Meuse* le 3 décembre 1813

régisseur de l'usine de Montiers que comme propriétaire / exploitant de la minière de La Malmaison. Il est possible, si on prend comme référence une lettre que le préfet de la Meuse lui a écrite le 4 juin 1815, que Louis-Alexandre ait déjà pris les commandes à ce moment là, son père étant peut-être malade. Il devait régulariser, comme dit plus haut, la situation de l'usine en regard de la loi pour le compte de Pierre-Joseph-Gabriel-Gérard de Saint-Amand. Celui-ci était manifestement un propriétaire *absentéiste*, occupé par ses fonctions de Lieutenant de gendarmerie, comme en témoigne une lettre du 12 mars 1821 datée de Wassy (Haute-Marne)¹⁰³. Elle concerne une réponse à une plainte du Maire de Montiers à propos d'inondations liées au déversoir d'un des moulins dont Saint-Amand était propriétaire. Cette affaire nous permet simplement de situer la résidence de Pierre-Joseph-Gabriel-Gérard de Saint-Amand en 1821.

C'est le 9 novembre 1826 qu'a été signé, en l'étude de Me. Gérard François Mécuson à Ligny, l'acte de vente de l'usine de Montiers et de ses dépendances à Louis-Alexandre Colas. Mais il a été passé, chez le même notaire, le 10 octobre 1826, un acte de *renonciation* de la part de Pierre-Joseph-Gabriel-Gérard de Saint-Amand à l'usufruit existant du fait d'une donation a lui faite par sa défunte épouse¹⁰⁴ suivant le contrat de mariage (du 18 octobre 1808 – voir plus haut) sur les biens dépendant de la succession de la dame¹⁰⁵,

[...] mais seulement en ce que cet usufruit peut grever les biens propres dépendant de la succession de la dite dame de Saint-Amand ; Monsieur de Saint-Amand entendant expressément réserver cet usufruit sur la portion revenante à la dite succession dans les biens meubles et immeubles dépendant de leur communauté conjugale établie par leur contrat de mariage sus énoncé¹⁰⁶.

Que faut-il comprendre à la lecture de cet acte assez étrange ? Sans doute que Pierre-Joseph-Gabriel-Gérard de Saint-Amand savait ménager ses intérêts, quand bien même il s'apprêtait à vendre, pour une raison non encore élucidée, sa propriété à Montiers, dont nous allons analyser l'acte de vente ci-après.

Etaient donc présents, le 9 novembre 1826, en l'étude de Me. Mécuson :

- Pierre-Joseph-Gabriel-Gérard baron de Saint-Amand, propriétaire ; chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur, demeurant à la commune de Saint-Amand, canton de Ligny ;
- Louis-Alexandre Colas, Maître de forges, demeurant à Montiers sur Saulx [...] comptant acquérir pour lui, ses héritiers et ayant cause, la forge, fourneau et biens en dépendant situés à Montiers [...].

Suit dans l'acte le détail de ce qui est acquis par Colas :

- 1° La forge, le fourneau, bocards à mine et à crasses, halles à charbon et hallier, maison et jardin de forgeron, crassier, place à mine et dépendances ;
- 2° Une maison d'habitation située près ladite forge et en dépendant ;
- 3° Le moulin à un tournant dit le moulin bas, situé au dit Montiers avec bâtiment pour loger le Meunier et un jardin ;
- 4° Le moulin aussi à un tournant dit le moulin haut situé au dit Montiers avec une huilerie ;

¹⁰³ Ce *passage* par Wassy n'a pas laissé de traces dans les registres d'état civil de la commune.

¹⁰⁴ Adrienne-Emilie d'Esclaibes d'Hust est décédée le 11 avril 1826 à Saint-Amand

¹⁰⁵ Il s'agit ici des intérêts qu'elle pouvait avoir de son vivant sur la propriété de son père à Ecurey

¹⁰⁶ AD55 – 49 E 24 – Minutes de Me. Gérard-François Mécuson, notaire à Ligny, acte du 10 octobre 1826

- 5° La chaussée du moulin haut avec la motte entre les deux rivières¹⁰⁷ [...], ainsi que différentes pièces de terre, de prés, chènevière, etc., sans rapport direct avec l'usine.

On remarque à la lecture de cette description qu'à l'exception du moulin haut transformé en huilerie, tout ce qui était décrit dans l'acte de 1808 se retrouve dans celui de 1826, *tel quel*, ce que ce nouvel acte stipule explicitement. Le montant de la transaction est fixé à 150.000 francs¹⁰⁸, ce qui montre que l'usine n'avait pas pris réellement, entre 1808 et 1826, beaucoup de valeur pendant que Saint-Amand en était propriétaire, et les Colas père et fils régisseurs. Tout semble avoir été géré de manière tout à fait routinière.

Que s'est-il passé à partir de 1826, lorsque Louis-Alexandre Colas devint *seul maître à bord* ? Nous avons une première indication qui résulte d'une séance du Conseil Général des Mines (CGM) le 6 avril 1829. Un maître de forge de la Haute-Marne ayant fait une demande d'établissement de haut fourneau à Osne-le-Val¹⁰⁹, il s'est retrouvé face à une opposition collective de maîtres de forge de Haute-Marne et de Meuse, dont Colas. Voici ce que le rapporteur affirma devant les membres du CGM :

1° toutes les oppositions ne sont fondées que sur un motif d'intérêt personnel, uniquement dans le dessin de se procurer le bois à des conditions plus favorables ;

2° cette prétention est en opposition avec les intérêts des propriétaires de bois, dont elle diminuerait les revenus ;

3° en opposition aussi avec l'intérêt public en ce que restreignant la concurrence dans la fabrication du fer, elle tendrait à maintenir un prix trop élevé à cette matière indispensable à tous les arts (etc.) ;

4° il pourra seulement arriver, et c'est un résultat bien plus à désirer qu'à craindre, que la cherté du bois détermine les maîtres de forge à opérer l'affinage du fer à la houille.

Cela a conduit à l'ordonnance du 18 avril 1830 autorisant le haut-fourneau à Osne-le-Val. Il est aisé de déduire, à la lecture des arguments développés par le rapporteur du CGM en la circonstance, la doctrine des ingénieurs, et partant celle de la direction générale des mines. Elle a consisté, à partir de la Restauration, à faire tout ce qui était possible – notamment en obtenant des ajustements de tarifs douaniers – pour encourager fortement les maîtres de forge à utiliser les méthodes anglaises, fondées depuis la fin du XVIIIe siècle sur l'utilisation de la houille, plus particulièrement pour l'affinage de la fonte. Cela s'est vu notamment dans le mouvement d'établissement de *forgeries à l'anglaise* entre 1817 et 1826¹¹⁰. Mais il n'y aura jamais de *forge à l'anglaise*¹¹¹ à Montiers, ni ailleurs dans la vallée de la Saulx, alors que dans la vallée voisine de l'Ornain, Edouard Muel-Doublat en créait une à partir de 1823, à Abainville¹¹².

Les choses semblent avoir été à leur train routinier à Montiers pendant une longue période, puisque l'enquête statistique portant sur l'industrie française – la première réellement exhaustive du genre – réalisée en Meuse en 1839¹¹³, n'indique pour Montiers qu'un *fourneau à marchandises*, le propriétaire désigné étant Louis-Alexandre Colas.

¹⁰⁷ Il s'agit du petit bout de terre situé entre le bras d'eau alimentant le moulin et la rivière Saulx

¹⁰⁸ Saint-Amand avait acquis pratiquement les mêmes biens pour 130.000 francs en 1808

¹⁰⁹ Localité située à environ 5 km à vol d'oiseau de Montiers-sur-Saulx

¹¹⁰ NAEGEL P., « Négociants en fer et forges à l'anglaise (1817-1826) », *Marteau Pilon - Histoire de la métallurgie nivernaise*, tome XXI - juillet 2009, pp.47-68

¹¹¹ Une *forge à l'anglaise* consiste dans la combinaison de fours à puddler pour affiner la fonte, suivis d'un ou plusieurs trains de *laminoirs*, pour produire des fers marchands.

¹¹² NAEGEL P., *Le département de la Meuse (France) : industrialisation entre 1790 et 1914*, Nantes, Université de Nantes, 2006, pp259 et ss.

¹¹³ AD55 – 9 M 8 – Tableaux du 17 octobre 1839

Assez curieusement, cette information ne se retrouve pas dans la version imprimée en 1840, et intitulée *Statistique générale de la France*¹¹⁴.

3.5.1.1 Des cubilots à Montiers, mais depuis quand ?

A propos de la présence de cubilots dans l'usine de Montiers, un auteur presque contemporain, Amand Buvignier¹¹⁵, indique dans son ouvrage et à propos de Montiers, que « *l'établissement de ces cubilots ne remonte guère au-delà de l'année 1824* ». Mais il s'agit d'une annotation qui concerne plusieurs usines, dont Montiers. La date de 1824 reste donc imprécise pour la mise en place des deux cubilots indiqués par cet auteur à propos de Montiers¹¹⁶

Des cubilots auraient-ils été installés en 1829, comme le soutient Pascal Tilly¹¹⁷ ? L'argument que fournit l'auteur est une médaille de bronze obtenue par Louis-Alexandre Colas lors de l'Exposition de 1849. Ce maître de forges figure bien dans la liste des exposants¹¹⁸ pour de la fonte brute et moulée. Nous reproduisons ci-après le texte intégral concernant Colas et Montiers :

« C'est une ancienne forge qui, en 1829, fut convertie en fonderie. Elle se compose d'un haut-fourneau et de deux cubilots.

A sa propre fonte, l'exposant joint de la fonte anglaise. Il parvient ainsi à produire 1 million à 1.200.000 kilogrammes de matières : c'est une valeur de 350.000 à 420.000 francs.

Un des objets qu'il a exposés est une lucarne en fonte pour le palais de justice de Paris, qui est remarquable.

*Le jury accorde à M. Colas une médaille de bronze »*¹¹⁹.

Cela peut paraître convainquant. Mais que vaut, en tant que source, un rapport d'exposition ? Remarquons au passage que si Louis-Alexandre Colas s'était fortement orienté, dès 1829, vers la fonderie de seconde fusion, il n'aurait eu aucun intérêt à s'opposer, bien au contraire, à l'établissement d'un haut fourneau en Haute-Marne (voir plus haut). Cela lui aurait fourni une source d'approvisionnement, à relative proximité, pour de la fonte brute.

Il est tout à fait probable, cependant, que Louis-Alexandre Colas ait voulu suivre l'exemple de ses confrères : les frères André à Morley¹²⁰ avaient deux ateliers de moulage et un *four à la Wilkinson* en 1832 ; les frères Vivaux avaient *deux fours à la Wilkinson* la même année à Dammarie¹²¹. Dans la même enquête, on relève pour Montiers la présence d'un *four à la Wilkinson*, ainsi que celle de *deux feux d'affinage*¹²². Notons qu'il n'est question que d'un seul *four à la Wilkinson* (c'est à dire un cubilot) en 1832 à Montiers, et non deux, et qu'il y s'y trouve également deux *feux d'affinage*. Cela signifie pour nous que l'usine était, en 1832, reconvertie en partie seulement vers la fonderie de seconde fusion, et que l'activité de la forge était encore importante pour la production de fers marchands. Ce qui explique la présence des deux feux d'affinage.

¹¹⁴ AD44 - 17BA-6/1 – p.

¹¹⁵ BUVIGNIER A., *Statistique géologique, minéralogique, minéralurgiques et paléontologique du département de la Meuse*, Paris, J.B.Baillière, 1852, 694p.

¹¹⁶ BUVIGNIER A., op. cit., p.655

¹¹⁷ TILLY P., op. cit., p.102

¹¹⁸ *Rapport du jury central sur les produits de l'agriculture et de l'industrie exposés en 1849*, p.XCIX

¹¹⁹ Ibid., p.334

¹²⁰ AD55 - 90Sp 268 – Etat des produits des usines à fer pour l'année 1832 - Morley

¹²¹ AD55 - 90Sp 268 – Etat des produits des usines à fer pour l'année 1832 - Dammarie

¹²² AD55 - 90Sp 268 – Etat des produits des usines à fer pour l'année 1832 - Dammarie

Par ailleurs, pour Simone Collin-Roset¹²³, la production de fontes moulées aurait été régulière à partir de 1841. Cette information trouve sans doute sa source dans ce qu'a écrit Roger Laprune¹²⁴ à propos de l'église de Montiers, construite en 1841. L'usine aurait fourni, notamment les grilles du cœur et celles des fonts baptismaux. Il est donc logique de penser qu'en 1841, deux cubilots étaient effectivement en place dans l'usine de Montiers. Voilà qui permettrait donc de situer, autour de 1840, le début de la production de fontes d'ornement. Des informations trouvées dans l'ouvrage de Roger Laprune¹²⁵ indiquent : « en 1840, la fonderie consommait 12.000 kF de houille de Rive de Giers, 18.000 de houille de Prusse, 63.000 de coke de Prusse et 7.100 kg de fer de Ligny et Bienville ». Cela est cohérent avec ce qui précède.

Mais alors, comment se fait-il qu'il n'y ait aucune trace de cette *conversion en fonderie de seconde fusion* de l'usine de Montiers dans les archives ? Dans le respect des lois et règlements en vigueur, cette modification aurait dû faire l'objet d'une déclaration à la préfecture. Mais du temps où les Saint-Amand étaient propriétaires de l'usine, on se souvient (voir plus haut) qu'ils avaient été dispensés de demander une autorisation pour l'exploiter. L'usine n'était donc pas réglementée, et de ce fait échappait aux déclarations des modifications qui pouvaient intervenir. Mais on trouve enfin, à la date du 11 août 1849, une pétition¹²⁶ des frères Colas demandant l'autorisation de maintenir en activité l'usine à fer qu'ils possèdent à Montiers [...] et qui se compose d'un haut fourneau au charbon de bois [...], de deux cubilots pour le moulage de la fonte en seconde fusion. Peu après, il est constaté, de plus, selon une lettre du préfet à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, le 28 mars 1850, il n'existait pas de règlement d'eau pour cette usine. Celui-ci s'imposait en vertu de la loi de 1810 pour les usines utilisant l'eau comme force motrice. Et sur les plans de détail de l'usine, fournis en appui de la demande de maintien en activité, datés et vérifiés le 8 octobre 1852 par l'ingénieur en chef des mines nommé Reverchon, il figure bien deux 'wilkinson' (c'est-à-dire deux cubilot).

3.5.1.2 Des acquisitions de forges en Haute-Marne à partir de 1850

Selon Simone COLLIN-ROSET, dès le début des années 1850, les frères Colas se lancent dans une politique d'acquisition de forges dans le département voisin de la Haute-Marne¹²⁷. Leur objectif aurait été de les transformer en fonderies. Les acquisitions auraient porté notamment sur les forges de Rachecourt (1852), Doulaincourt-Saucourt (1855), Bayard-sur-Marne (1862), Donjeux (1867) et Chevillon (1877). Traiter de ces acquisitions dépasserait largement l'objectif que nous nous sommes fixés, quand bien même cette croissance externe n'a sans doute pas été sans répercussions sur les problèmes financiers qu'a connus la maison mère de Montiers.

3.5.1.3 Une machine à vapeur pour les souffleries

Le 22 avril 1852 a été éprouvé, dans l'usine de Dammarie des frères Vivaux, un cylindre de machine à vapeur devant servir à actionner la soufflerie du haut-fourneau de Montiers¹²⁸. C'est sans doute à la suite de la visite de Louis Huppé du 16 janvier 1851, au

¹²³ COLLIN-ROSET S., THIÉBAUT P., MOUTAUX A., op. cit., p.92

¹²⁴ LAPRUNE R., op. cit. p.148

¹²⁵ LAPRUNE R., op. cit. p.148

¹²⁶ AD55 – 65 S 139 – Affiche du 23 novembre 1849

¹²⁷ COLLIN-ROSET S., THIÉBAUT P., MOUTAUX A., op. cit., p.93

¹²⁸ AD55 – 94 S 2

cours de laquelle il a noté que la machines à vapeur autorisée par l'arrêté¹²⁹ du 10 juillet 1850 pour Colas était *conforme, excepté l'épreuve de la machine à faire*.

3.5.1.4 Les rapports du garde mines Louis Huppé

Est-il possible de trouver des indications sur l'activité de l'usine de Montiers : extraction et lavage de minerai ; production de fonte brute et moulée en seconde fusion ? Les archives sont peu bavardes à ce sujet. Il est pourtant une source intéressante, que nous allons examiner ci-après. Il s'agit des rapports du garde mine Louis Huppé¹³⁰. Cet homme, entièrement dévoué à la cause publique et quasiment mort en service commandé, a laissé des indications précieuses. Les informations trouvées sur les circonstances de son décès nous ont émues, et nous lui avons rendu un bref hommage posthume dans un quotidien régional de Lorraine en 2005¹³¹.

La fonction d'un garde mine était, comme son intitulé l'indique, de *garder* (en fait de surveiller) les minières, les extractions qui s'y faisaient, les concassages (avec des bocards) et les lavages (dans des lavoirs nommés *patouillets*, complétés ou non par des bassins d'épuration des eaux avant leur rejet dans la rivière). Les bocards et patouillets étaient soit installés au plus près des minières, comme cela était le cas à La Malmaison, soit près des hauts-fourneaux (comme pour celui de Montiers). Le garde mine visitait ces installations, et rendait compte, sous forme d'un tableau, de ce qu'il avait constaté à son chef direct, l'ingénieur ordinaire des mines (résidant, à l'époque, à Mézières – Ardennes). Par la suite, le corps des mines ayant été chargé également de la vérification des appareils à vapeur, le garde mine a vu ses fonctions étendues, en tant que premier échelon de la hiérarchie, à la surveillance de ces équipements. Louis Huppé faisait des *tournées type*, ce qui le conduisait à repasser régulièrement près des mêmes équipements. Du fait du soin qu'il a mis à exécuter sa mission, et de la conservation d'un nombre significatif de ses rapports, nous disposons de beaucoup de résultats de son travail pour les années 1841 à 1858. L'analyse des tableaux et rapports de Louis Huppé nous a donc fourni quelques indications intéressantes sur l'activité minière à La Malmaison, et par voie de conséquence au haut fourneau de Montiers sur Saulx. Nous en donnons ci-après une synthèse.

Un premier type de tableaux permet de suivre, à travers les visites sur les lieux du garde mines, le fonctionnement des bocards, dont celui de La Malmaison, exploité par la famille Colas, en vertu de l'Ordonnance du 22 juillet 1834. Il s'agissait d'un bocard à 5 pilons, avec un patouillet et deux bassins d'épuration. Un autre bocard, situé près de l'usine de Montiers, était en chômage au plus tard en 1842, et n'apparaît plus dans les tableaux à partir de 1845. Le bocard de La Malmaison figure par contre régulièrement dans les états du garde mine. Ses observations permettent de constater que cet appareil – bien qu'autorisé à fonctionner toute l'année – était l'objet de campagnes assez courtes, conditionnées par le débit de la rivière ; on bocardait en général en hiver, s'il y avait du minerai préalablement stocké près du bocard. Pour celui de La Malmaison, les minières étaient très proches, mais encore fallait-il, pour les voituriers, pouvoir y accéder sans risquer de s'embourber. La collecte du minerai se faisait donc en saison sèche, pendant des périodes creuses de l'activité agricole, car tous ces collecteurs de minerai étaient principalement des cultivateurs, auxquels cette activité de collecte et de voiturage assurait un complément de revenu.

¹²⁹ AD55 - 95 S 2

¹³⁰ AD55 – 86 S 2 – 1841-1858 – Rapports et états du garde mine Louis Huppé

¹³¹ *L'Est Républicain – Édition de Bar-le-Duc – 13 juin 2005*

Un second type de tableaux, plus rare que ceux relatifs aux tournées régulières, donne des indications sur les quantités de minerai traité dans les bocards et patouillets, ainsi que sur le nombre d'ouvriers et leurs salaires. Car il s'agit cette fois d'un personnel relativement permanent de l'usine, dit *interne*, et salarié comme tel. Ainsi, du document dressé le 6 octobre 1844, on peut extraire pour La Malmaison le tableau suivant :

Année	Mine brute (hectolitres)	Mine lavée (hectolitres)	Nb. Ouvriers (bocard)	Nb. Ouvriers (minière)
1841	42.309	14.103	6	4
1842	38.732	12.910	6	4
1843	40.450	13.483	6	4

On remarquera la grande stabilité des données concernant le minerai pendant ces trois années : elle était évidemment liée à la capacité d'absorption du haut-fourneau. Le minerai brut de La Malmaison laissait un tiers de minerai utilisable après bocardage et lavage. Puis ce minerai lavé donnait, en volume, environ un tiers de fonte. Avec les chiffres du tableau ci-dessus, on peut estimer à environ 1.300 hectolitres le volume de fonte, ou encore environ 130 m³, ce qui donnerait, avec une masse volumique d'environ 7,6 tonnes/m³ environ 900 tonnes de fonte en année moyenne. Cette quantité est nettement plus faible que la capacité de production du haut fourneau de Montiers. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce fait plus loin.

Enfin, un troisième type de document laissé par le garde mine, plus rare encore, donnait la description d'une usine particulière. Nous transcrivons ci-après une partie de ce Louis Huppé a écrit, le 5 mai 1852, pour la *Fonderie en 1^{ère} et 2^{ème} fusion – Haut fourneau et cubilot de Montiers*¹³² :

« Le fourneau et la fonderie sont alimentés par deux machines soufflantes, l'une mise en route par une roue hydraulique à augets de la force de 10 chevaux, l'autre par une machine à vapeur de douze chevaux, dont la force sert à une soufflerie et à deux paires de meules de moulins à blé, lorsque les eaux manquent au moulin à eau de Montiers¹³³. Le fourneau marche au charbon de bois, la fonderie au coke de Saint-Etienne, du Nord et de Prusse. Le haut fourneau marche environ dix mois et demi, le cubilot autant¹³⁴. [...]

Ouvriers employés au fourneau : deux fondeurs à 100 F par mois, logement et chauffage compris ; trois manœuvres à 1,50 F par jour ; un dégraisseur avec un cheval employé 1/3 de jour.

Personnel employé à la fonderie :

- *Un fondeur à 2 F 50 par jour ;*
- *Deux chargeurs à 1 F 75 par jour ;*
- *150 mouleurs de 2 à 3 F par jour ;*
- *Aides, de 0,50 à 0,75 F par jour*
- *15 manœuvres, de 1,25 à 1,75 F par jour ;*
- *3 forgerons, de 2,5 à 3 F par jour ;*
- *5 aides, de 1,5 à 2 F par jour ;*
- *5 menuisiers, de 2 à 2,5 F par jour ;*
- *Tourneurs, ciseleurs, ajusteurs (20), de 2,5 à 5 F par jour ;*
- *4 sculpteurs, de 6 à 8 F par jour. [...]*

¹³² AD55 – 86 S 2 – Observations sur l'usine de Montiers, par le garde mine – 5 mai 1862

¹³³ Cela supposerait une grande proximité de ce moulin et de l'usine, ce qui ne semble pas avoir été le cas au vu des plans. Il s'agit donc sans doute d'un *moulin au noir*, intégré à l'usine à des fins de broyage, avant nouvelle utilisation, du sable de la fonderie.

¹³⁴ On remarquera que le garde mine ne fait pas mention de deux cubilots, mais d'un seul.

Il apparaît tout à fait clairement dans ce qui précède une hiérarchie des salaires, les mieux payés étant les sculpteurs. On notera également le très faible effectif affecté directement au haut fourneau ; mais il est possible qu'à certains moments – comme par exemple ceux des coulées de fonte brute - d'autres personnels de l'usine aient été mis en renfort sur ce poste¹³⁵. Enfin, seul les deux fondeurs du haut fourneau sont logés et chauffés, en plus d'un salaire mensuel. Cela est probablement dû à une ancienne tradition, qui se sera maintenue lorsque l'usine s'est orienté massivement vers la fonderie de seconde fusion, comme le grand nombre de mouleurs en témoigne indiscutablement.

S'agissant des appareils à vapeur, les observations du garde mine portent tant sur la chaudière que sur la machine à vapeur proprement dite¹³⁶. Ces appareils ont été autorisés par un arrêté du 13 juin 1850. La chaudière était à deux bouilleurs, qui ont été éprouvés à 5 atmosphères¹³⁷. Cette chaudière a utilisé les gaz du haut-fourneau *pendant 240 jours au total*. Le garde mine a évidemment vérifié que la réglementation en vigueur du point de vue de la sécurité était respectée¹³⁸

Qu'a écrit le garde mine à propos des produits de l'usine ? Ce sont des *ornements pour le bâtiment extérieur, églises, places publiques, pièces pour machines grandes et petites, fournitures pour l'entretien des conduits d'eau, trottoirs de la ville de Paris*. Le prix moyen de la fonte est de 35 francs les 10 quintaux. Indépendamment du haut fourneau, l'usine achète environ 2.000 quintaux (200 tonnes) de fonte anglaise. Autant dire que l'essentiel de la fonte brute chargée dans le(s) cubilot(s) était achetée, voire importée d'Angleterre.

Voilà qui montre donc clairement plusieurs choses pour cette usine, pour l'année 1852 :

- la production de fonte brute au charbon de bois, sur place, était devenue *marginale* ; on trouve ici l'explication de la faible quantité de minerai extrait à La Malmaison dès 1841 (voir plus haut) ;
- il était importé en supplément environ 200 tonnes de fonte anglaise, laquelle était élaborée à la houille et non au charbon de bois ;
- mélangée, en faibles proportions avec de la fonte obtenue avec de la houille, la fonte fabriquée au charbon de bois donnait un mélange tout à fait acceptable pour la fonderie de seconde fusion à la sortie d'un cubilot ;
- des fontes de bâtiment, d'ornement et d'art était certes produites à Montiers, mais les travaux haussmanniens, qui ont commencé en 1852, constituaient très probablement un débouché important¹³⁹ pour des produits de moulage à *valeur ajoutée* intermédiaire ;
- la chaudière de la machine à vapeur utilisait les *gaz perdus* du haut fourneau, mais cela signifie également, ces gaz étant en quantité limitée, que les soufflages, tant du haut fourneau que du (ou des) cubilot(s), se faisaient à l'air froid.

Mais à partir de ce qui précède, il est acquis qu'en 1852 était effectivement achevée une première reconversion importante de l'usine de Montiers.

¹³⁵ La possibilité d'un approvisionnement, en Meuse ou ailleurs, de fonte brute, voire de seconde fusion, ne doit pas être écartée.

¹³⁶ D'une force de 12 CV, son cylindre avait été éprouvé le 22 avril 1852 selon le garde mine

¹³⁷ La pression d'épreuve était faite à l'eau comprimée, à une pression nettement supérieure à celle utilisée par la suite ; la machine à vapeur était donc à basse pression (environ 2 atmosphères).

¹³⁸ Distance de la chaudière par rapport à d'autres ateliers, aux habitations ; dispositifs de sécurité tels que fusibles et indicateurs de niveau d'eau.

¹³⁹ Les frères Colas ont eu une *Maison* à Paris, quai de Jemmapes, pour la diffusion de leur produits

3.5.2 De 1853 à 1888

Que s'est-il passé à partir de 1853¹⁴⁰ ?

Il faut attendre 1862 et la demande de modification du bocard de La Malmaison, affichée le 24 novembre à la suite de la pétition de *MM. Colas*, pour trouver à nouveau des traces d'une évolution technique. La modification demandée – une surélévation de tête d'eau à la retenue du bocard de La Malmaison¹⁴¹ – a suscité le 8 juin 1869 l'opposition de Vivaux et Cie, appuyée par les Maires des communes du Bouchon et de Menil-sur-Saulx¹⁴².

En 1864, l'usine de Montiers a consommé du coke d'origine belge, selon le rapport du garde mine¹⁴³ daté du 29 décembre 1865. Ce coke, dont les quantités ne sont pas indiquées, servait pour la seconde fusion, et non pour le haut-fourneau au charbon de bois, devenu presque inutile.

Le 2 mars 1872, Marcel-François-Alexandre Colas devint seul propriétaire de l'usine de Montiers et de ses dépendances¹⁴⁴. Son frère, Louis-Alphonse, était resté célibataire, et ne semble pas s'être beaucoup investi dans la gestion de l'entreprise. Devenu Conseiller général, il a sans doute *aidé indirectement son frère*. Et Edouard-Louis-Marcel, le fils de Marcel-François-Alexandre, était mort le 8 octobre 1864 à l'âge de 22 ans sans descendance. Quant à sa fille, Gabrielle-Justine-Hyacinthe, elle avait épousé, le 1^{er} août 1871 à Montiers, Louis Arsène Lucien Turquet¹⁴⁵. Celui-ci fut d'abord représentant de la *Maison Colas*. En 1880, au moment où des difficultés financières importantes se sont manifestées, Turquet racheta la société Colas en liquidation, et créa la société Turquet-Colas. Celle-ci a été déclarée en faillite le 24 mars 1888, et rachetée le 19 décembre 1888 par Auguste Salin et ses associés¹⁴⁶.

L'ère de la famille Colas, comme régisseurs, puis propriétaires du haut-fourneau, de la forge et finalement de la fonderie de Montiers, était alors achevée.

4. Conclusions

Etablie depuis la nuit des temps, le fourneau et la forge de Montiers a véritablement été gérée par des hommes de l'art seulement peu avant la Révolution, et ce jusqu'à la veille du XX^e siècle. La propriété de cette usine est passée entre plusieurs mains entre 1796 et 1888. Il y eut pourtant une période de stabilité de ce point de vue, entre 1826 et 1888, sous l'égide de la famille Colas. C'est autour de 1850 – et peut-être avant, si l'on accorde crédit à une source secondaire – que fut prise la décision d'une reconversion de l'usine de Montiers vers la fonderie de seconde fusion, qui rendait relativement marginale l'activité de son haut-fourneau, du fait des achats et importations de fonte brute.

Bien que les produits, dont une partie consistant en fontes du bâtiment, d'ornement et d'art, aient alors eu une valeur augmentée par rapport à la production de fonte brute,

¹⁴⁰ Voir plus haut la question des acquisitions de forges en Haute-Marne par la famille Colas

¹⁴¹ Cette demande avait manifestement pour but d'augmenter – sans doute modestement – la force motrice disponible pour le bocard.

¹⁴² Ces deux communes sont situées sur la Saulx en aval d'Ecurey, site alors exploité comme industriel par Vivaux et Cie.

¹⁴³ Il s'agit du garde mine qui a remplacé Louis Huppé, décédé (voir plus haut).

¹⁴⁴ LAPRUNE R., op. cit., p.149

¹⁴⁵ Les *Turquet* seraient d'origine bretonne. Nous en avons trouvé dans les Côtes d'Armor, sans pouvoir établir de lien de parenté avec Louis Arsène Lucien Turquet.

¹⁴⁶ Adjudication du 19 décembre 1888 – AD55 – E-Dépôt-2 O 808 ; cote indiquée par COLLIN-ROSET, op. cit., p.91

même convertie en fers marchands, les difficultés financières finirent par s'amplifier entre 1880 et 1888, au point que l'usine fut alors rachetée par la famille Salin, mais aussitôt démolie, les modèles pour le moulage étant transportés à Ecurey, fonderie également rachetée par les mêmes.

Les reconversions ne réussissent pas toujours, surtout si d'autres facteurs s'ajoutent aux difficultés inhérentes à ce genre d'opérations. Dans le cas de l'usine de Montiers, le facteur géographique ne saurait être négligé. Nous aurions pu montrer à cet égard, mais cela aurait dépassé les limites de notre étude, à quel point la tentative – trop tardive - de désenclavement partiel de la vallée de la Saulx, par un chemin de fer, n'aura pas servi pour l'usine de Montiers.

Nous aurions pu évoquer également, de manière très classique, la mise en œuvre du procédé Thomas (notamment en Meurthe et Moselle) pour expliquer le déclin de la sidérurgie meusienne à partir de la seconde moitié du XIXe siècle. Cela a déjà été écrit de nombreuses fois.

Finalement, trois usines de la vallée de la Saulx auront franchi le XXe siècle : les fonderies d'Ecurey et de Dammarie (également rachetées par la famille Salin à la fin du XIXe siècle), et la forge d'Haironville (actuellement entre les mains du groupe Arcelor – Mittal).

5. Sources et bibliographie

5.1 Sources manuscrites

Archives départementales de la Meuse (AD55) :

Série E - Seigneuries, familles, état civil, notaires – sous séries 9 E à 49 E - Notaires (XVIe-XIXe siècles).

- 23 E 21 – Minutes de Me. Dominique-Joseph Drouot, notaire à Montiers
- 45 E 3 – Minutes de Me. Nicolas Dordelu, notaire à Ligny-en-Barrois
- 44 E 58 – Minutes de Me. Jean-Louis Pierre, notaire à Bar-le-Duc
- 49 E 24 – Minutes de Me. Gérard-François Mécuson, notaire à Ligny

Série Fi – Documents figurés

- 116 Fi 8 – Montiers-sur-Saulx - Cadastre 1808-1813 – Section B – La Malmaison
- 161 Fi 75 – Montiers-sur-Saulx - Cadastre 1844-1845 – Section F – Feuille 8 - La Malmaison

Série J – Archives privées

- 40 J 490 – Versements par A. Salin et Cie.

Série K - Lois, ordonnances et arrêtés :

- 1 K – Bulletin des Lois

Série M – Administration, population, économie, listes électorales

- 9 M 8 - Statistiques industrielles - An VIII

Série P – Finances de l'État

- 3 P 2291 - Etat des sections cadastrales – Montiers-sur-Saulx - 1844-1845
- 3 P 948 – Classement parcellaire – Montiers-sur-Saulx

Série Q – Domaines

- Q172 – District de Gondrecourt – Procès verbaux d'estimation
- Q373 – Ventes de biens du Domaine – An IV
- Q592 – District de Gondrecourt – Etat des biens de 1^{ère} origine – 1790-1792
- Q766 – District de Gondrecourt – Tableau des adjudications - 1791

Série S – Travaux publics et transports

- 65 S – Cours d'eau et usines
- 65 S 139 – Montiers-sur-Saulx
- 86 S 2 – Rapports du garde mines (1841-1858)
- 90 bis - Hauts fourneaux
- 90bis S 2 – Montiers-sur-Saulx
- 95 S – Machines à vapeur
- 95 S 4 - Montiers-sur-Saulx

5.2 Sources imprimées

Médiathèque de Bar le Duc

- Almanachs de la Meuse
- Annuaires de la Meuse
- Le Narrateur de la Meuse

Divers sites Internet

- Rapport du jury central sur les produits de l'agriculture et de l'industrie exposés en 1849
- Exposition universelle de 1855 à Paris, Rapport du Jury

5.3 Bibliographie

- BEAUJON M. de, *Titres de la Maison de Rarécourt de La Vallée de Pimodan*, Paris, Plon, 1903, 461p.
- BONNABELLE M., « Notice sur Montiers-sur-Saulx », *Société d'Archéologie Lorraine*, 3ème série - Tome VIII - 1880, pp.47-97
- BRIOT P., « Les forges de Commercy de 1706 à 1895 », *Bulletin des sociétés d'histoire et d'archéologie de la Meuse*, 1998, nr.34-35, pp.189-220
- BUVIGNIER A., *Statistique géologique, minéralogique, minéralurgiques et paléontologique du département de la Meuse*, Paris, J.B.Baillièrre, 1852, 694p.
- COLLIN-ROSET S., THIEBAUT P., MOUTAUX A., « Aux origines de la fonderie d'Ecurey : la Fonderie Colas de Montiers-sur-Saulx (Meuse) », *Lotharingia*, 2006, t. XIII, pp.91-100
- DELABORDE H.F., *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville - suivi d'un catalogue de leurs actes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1844, 538p.
- DIETRICH (baron de), *Description des gîtes de minerais et des bouches à feu de la France*, Tome III - De la Lorraine méridionale, Paris, Didot jeune, 1800, 576p.
- LAPRUNE R., *Histoire civile de Montiers-sur-Saulx*, Bar-le-Duc, Roger Laprune, 1977, 158p.
- NAEGEL P.A., *Le département de la Meuse (France) : industrialisation entre 1790 et 1914*, Nantes, Université de Nantes, Thèse de doctorat, 2006, 549p.
- NAEGEL P.A., BONNET L., « Ecurey et les frères Vivaux – Nouveau éléments pour l'histoire du site (1834-1876) », *Pays Lorrain*, juin 2009, pp.129-136
- NAEGEL P.A., « Négociants en fer et forges à l'anglaise (1817-1826) », *Marteau Pilon - Histoire de la métallurgie nivernaise*, tome XXI - juillet 2009, pp.47-68

TILLY P., *Fonte au bois - 1188-1899, Lorraine-Barrois*, Montiers-sur Saulx, Communauté de communes de la Haute-Saulx, 2009, 117 p
WORONOFF D., *L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire*, Paris, Editions de l'EHESS, 1984, 592p.